

PECHE

édition 2014

n°13

Revue de la Fédération Nationale de la Pêche en France

DOSSIER SPÉCIAL

Économie, social et environnement : le poids de la pêche de loisir



2 Le Président de la République
à l'écoute de la FNPF

DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU :

3 Accord cadre FNPF - ONEMA

16 Interview de M. Laurent Roy,
Directeur de l'eau et de la biodiversité

Editorial de M^{me} Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie



www.federationpeche.fr



La Conférence environnementale et le Conseil National de la Transition Ecologique ont largement conforté la politique de l'eau dans toutes ses dimensions, en particulier, nos objectifs ambitieux en termes de qualité, de quantité et de biodiversité.

La loi biodiversité, qui sera prochainement débattue au parlement, a vocation à en renforcer les outils et la gouvernance. La pêche de loisir et ses structures associatives sont, de longue date, des partenaires précieux de la politique de l'eau et de la défense de la biodiversité aquatique. Je serai naturellement attentive à leurs attentes, notamment sur la création de l'Agence française pour la biodiversité.

Les résultats de l'étude BIPE sur le poids économique de la pêche de loisir décrits tout au long de cette revue, méritent toute notre attention et celles des collectivités locales. Le développement de la pêche de loisir constitue une véritable opportunité économique, environnementale et sociale pour notre économie et pour celle de nos territoires. 1,3 million de pratiquants, des dizaines de milliers de bénévoles et de salariés œuvrent quotidiennement à la protection et mise en valeur de notre patrimoine commun.

Je connais la vision pragmatique du militantisme des pêcheurs. Je sais pouvoir compter sur leur expertise et leur mobilisation pour la reconquête de nos rivières.

Ségolène Royal
Ministre de l'Ecologie

Dans le précédent Pêche Mag, je mettais en perspective les points de la politique de l'eau qui faisaient débat.

La conférence environnementale a conforté la politique de l'eau dans son organisation, ses financements, ses objectifs et ses ambitions.

L'année 2014 sera consacrée aux grands chantiers, en particulier la création de l'Agence Française pour la biodiversité, la réforme territoriale et les nouvelles compétences de gestion des milieux aquatiques confiées aux communes et leurs regroupements. Naturellement, ils ne seront neutres ni sur notre organisation, ni sur notre périmètre d'actions.

A l'occasion de notre rencontre à l'Elysée, le Président de la République convenait que nos structures devaient être écoutées et respectées. Il est vrai que nous regroupons des citoyens de toutes origines, de tous âges, de toutes catégories socioprofessionnelles, des habitants des villes, des campagnes, des montagnes et des plaines.

Depuis 2012, nous avons mené une étude sur le poids économique, social et environnemental de notre activité. La pêche de loisir est à l'origine d'une contribution importante estimée à plus de 2 milliards d'euros à notre économie. Elle offre ainsi une véritable opportunité de développement territorial et justifie d'autant notre militantisme pour des écosystèmes sauvegardés.

Claude Roustan
Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques

Sommaire

FÉDÉRATION NATIONALE



- 2 - Le Président de la République à l'écoute de la FNPF
- 3 - ONEMA/FNPF : coopérer pour mieux protéger et restaurer les milieux aquatiques
- 4 - Bilan de la convention cadre ONEMA-FNPF 2013
- 6 - Conférence environnementale 2013 : la politique de l'eau confortée
- 8 - Réforme de la réglementation pêche
- 10 - Le développement de la pêche et la protection des milieux aquatiques au cœur des actions des élus
- 12 - Impact économique : la pêche de loisir dépasse les 2 milliards d'euros
- 14 - Les résultats de l'étude en points clés
- 16 - Interview de Laurent Roy, Directeur de l'eau et de la biodiversité

ENVIRONNEMENT



- 20 - Les pêcheurs, moteurs de la connaissance piscicole
- 22 - Inondations : après l'émotion, le bilan
- 24 - La rivière rapproche les riverains et les pêcheurs
- 25 - Analyse : plan national saumon

ECONOMIE



- 26 - Matériels de pêche : 10 000 emplois directs
- 28 - Le poids de la pêche dans les économies locales
- 30 - Le tourisme pêche : un atout pour les territoires
- 34 - Les salons de pêche : une aubaine pour l'économie locale

SOCIAL



- 36 - Etre bénévole et donner du sens à la pêche associative
- 38 - Education à l'environnement : un programme, des outils
- 40 - La fédération apporte aux enfants un contact direct avec le "réel"
- 41 - Une convention collective pour les salariés de la branche

ON EN PARLE...



- 42 - 1964/2014 : cinquante ans de réciprocité
- 44 - La France, une grande nation de pêche sportive
- 46 - Qui est le pêcheur d'aujourd'hui ?
- 47 - Statistiques : la carte internet plébiscitée
- 48 - Le Gytaku : une poisson qui laisse une trace



A propos de la FNPF

Créée par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique regroupe 93 fédérations départementales de pêche de loisir en eau douce et leurs 3 800 associations. Forte de 1 278 837 pratiquants en 2013 et deuxième plus importante fédération de loisir sportif de France après celle du football, la FNPF agit pour promouvoir et développer le loisir pêche et contribuer à la protection du milieu aquatique et du patrimoine piscicole.

Pour plus d'informations : www.federationpeche.fr



Le magazine PÊCHE est publié par la Fédération Nationale de la Pêche en France. 17 rue Bergère 75009 Paris-France.

• Directeur de la publication : Claude Roustan • Directeur adjoint de la publication : Serge Savineaux • Responsable éditorial : Hamid Oumoussa • Conseil éditorial : Diane Lesage • Rédacteur en chef : Julie Miquel • Ont collaboré à ce numéro : Nadège Colombet, Françoise Garnaud-Perrocheau, Jérôme Guillouet, Benoît Lefebvre, Diane Lesage, Julie Miquel, Hamid Oumoussa • Visuel couverture : Laurent Madelon • photo Ségolène Royal © MEDDE-MLTE A. BOUISSOU • Conception et réalisation : Graine d'influence • imprimé en France • ISSN : 1961-6368 • Dépôt légal : Juin 2014 • Financement : FNPF / Onema.





Le Président de la République à l'écoute de la FNPF



Le Président de la République s'est dit "attentif" aux revendications des pêcheurs.

Dans la poursuite de la Conférence Environnementale, l'année 2013 aura été marquée par la mise en place par le nouveau gouvernement d'une évaluation de la politique de l'eau en France avec, notamment, le rapport de préfiguration d'une Agence Française de la Biodiversité. A cette occasion, la FNPF n'a pas manqué de rappeler ses positions en matière de continuité écologique et de gestion quantitative de l'eau. Elle s'est inscrite dans un positionnement de protection de la gouvernance de l'eau telle qu'elle avait été mise en place en 2006, tout en accompagnant les réflexions sur les nouvelles compétences des collectivités territoriales en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

Ce travail s'est traduit par des rencontres tout au long de l'année, en premier lieu le Président de la République François Hollande (mardi 28 mai 2013) et les deux ministres de l'écologie successifs, Delphine Batho et Philippe Martin. Ces moments importants ont permis d'explicitier les dossiers forts portés actuellement par le réseau associatif et par la FNPF : la pêche du saumon sur l'axe Loire-Allier, la révision de la politique de l'eau et la nécessité de ne pas raboter ni ses ambitions, ni ses moyens, la représentation des pêcheurs dans les Conseils Economiques Sociaux et Environnementaux Régionaux, la Redevance Milieu Aquatique (R.M.A.), le Plan national de Gestion Anguille... Le Président a favorablement accueilli les attentes légitimes des pêcheurs et a rappelé qu'un "réseau associatif composé de 1,4 million de citoyens pêcheurs et de 3 800 associations doit être écouté et respecté."

L'ONEMA et la FNPF définissent leur coopération pour mieux protéger et restaurer les milieux aquatiques



M^{me} Elisabeth Dupont-Kerlan, directrice générale de l'ONEMA et Claude Roustan, président de la FNPF.

Le 26 novembre 2013, M. Claude Roustan et M^{me} Elisabeth Dupont-Kerlan, directrice générale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), ont signé un accord-cadre 2013-2015 de coopération entre les deux structures nationales.

La convention FNPF-ONEMA (directement issue de l'accord passé entre la FNPF et le ministère de l'Ecologie le 9 mars 2012, lui-même conclu pour les années 2012-2018), souligne la volonté commune de ces deux entités de développer, grâce à l'appui du réseau associatif de la pêche de loisir, les actions de connaissance, de gestion, d'entretien, de réhabilitation et de protection visant à répondre à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Sur la base de thèmes clairement identifiés (stratégie nationale des migrateurs, suivi des prélèvements de saumons et truites de mer, étude sur le poids économique de la pêche, communication sur la continuité écologique et l'éducation à l'environnement), un programme d'actions s'étalant sur 3 ans, a été défini, notamment :

- un appui technique, stratégique et juridique aux fédérations de pêche et aux associations "migrateurs", pour les opérations de protection

- ou de restauration des milieux aquatiques ;
- un appui technique pour la mise en œuvre du système d'information sur l'eau (SIE) ;
- des opérations nationales de représentation, de communication et d'information portant sur la connaissance des milieux aquatiques et sur la diffusion des actions sur le milieu réalisées par les structures associatives de la pêche de loisir.

En 2013, l'ONEMA a soutenu (lire ci-contre) l'étude socio-économique de la pêche de loisir associative, la réalisation d'un programme pédagogique d'éducation à l'environnement, la refonte des Plans Départementaux de Gestion Piscicole et de protection des milieux aquatiques (PDPG) élaborés par les fédérations de pêche mais également différentes éditions institutionnelles de valorisation et de promotion des actions et des études sur les cours d'eau et le patrimoine piscicole.



La FNPF et l'ONEMA : une collaboration de longue date

Les deux entités, eu égard à leurs missions respectives et à leurs actions de terrain via leurs relais locaux, sont des partenaires de longue date. L'ONEMA contribue notamment à la surveillance des milieux aquatiques, au contrôle de leurs usages, participe à la prévention de leur dégradation, à leur restauration et à la préservation de la biodiversité. L'acquisition des informations relatives à l'eau et aux milieux aquatiques, aux activités associées, ainsi qu'à la mise à disposition de ces informations auprès du public, des autorités tant nationales et européennes que territoriales et de bassin font également partie de ses missions. L'activité pêche en eau douce, quant à elle, est gérée par un réseau de structures associatives agréées de pêche de loisir locales, départementales, régionales et nationale. Leur présence concrète et quotidienne sur le terrain fait des pêcheurs, de leurs structures associatives agréées et de leurs 1 000 collaborateurs, des observateurs privilégiés de l'état des milieux. Leurs connaissances et leurs constats viennent fréquemment éclairer les missions des gestionnaires de ces espaces et des autorités publiques. Les structures du monde de la pêche de loisir constituent des acteurs majeurs de la politique de restauration, de gestion et de valorisation des milieux aquatiques. C'est dans cet esprit que la FNPF et l'ONEMA ont élaboré ce rapprochement.



BILAN DE LA CONVENTION CADRE ONEMA-FNPF EN 2013

Des moyens pour une meilleure mobilisation en faveur de la DCE



C'est un bilan riche en actions qui a été établi fin 2013, montrant par là-même l'utilité de la coopération entre l'ONEMA, la FNPF et les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir.

C'est ainsi que l'on peut souligner, notamment, la volonté de la FNPF de réviser les modalités d'élaboration et le contenu des Plans Départementaux de Gestion Piscicole et de protection des milieux aquatiques (PDPG) des fédérations de pêche. Un document national, soumis à l'Assemblée Générale de juin 2014, constituera un outil précieux pour la révision des PDPG actuels afin que ces derniers puissent tenir compte des évolutions législatives, réglementaires et techniques. Une fois adopté, il sera

“Les pêcheurs apportent des connaissances et des constats indispensables à l'action publique”.

Delphine Batho,
Congrès de la FNPF 2013



102 000 personnes sont formées et sensibilisées chaque année par les fédérations, sur l'environnement et la pêche.



soumis aux partenaires institutionnels externes, tels que le ministère de l'Écologie, l'ONEMA, les Agences de l'Eau et les collectivités locales. Outre ce dossier, une forte mobilisation de la FNPF est à relever sur l'axe “communication et représentation”. De nombreuses actions ont participé en 2013 à la promotion et à la valorisation de la continuité écologique (médiatisation de prises de position sur la continuité écologique, accompagnement des fédérations dans leurs questionnements juridiques liés aux débits réservés...). Le pré-rapport relatif à l'étude socio-économique de la pêche de loisir a été présenté aux instances statutaires de la FNPF puis officiellement en 2014. Cette étude bénéficie d'ailleurs d'une large communication au sein même de ce numéro du Pêche Mag, par le biais de plusieurs dossiers consacrés à cette thématique.

Autre action prioritaire, la sensibilisation à l'environnement, en particulier auprès du public scolaire, a fait l'objet d'un document portant sur un programme national d'éducation à l'environnement. Il sera prochainement mis à disposition du réseau associatif et de ses partenaires. Un bilan des actions entreprises en la matière par les fédérations a été réalisé en vue de la signature imminente d'une convention avec le ministère de l'Éducation Nationale. Enfin, s'agissant du volet “connaissance”, il est à noter le recueil de données sur la truite

L'accord avec le MEDDE a permis de pérenniser les actions des pêcheurs associatifs vers les milieux

L'accord passé entre la FNPF et le MEDDE en 2012 avait défini les conditions d'un soutien des structures associatives de pêche par les agences de l'eau dans leurs actions et leurs missions d'intérêt général, en particulier l'animation, la connaissance, les travaux et l'expertise relatifs à la Directive Cadre européenne sur l'Eau. La mise en œuvre de cet accord avec les six agences de l'eau ont permis aux fédérations départementales de mobiliser des moyens nécessaires pour la restauration des cours d'eau et la surveillance des milieux.



de mer et le saumon, organisé dans le cadre de la Data Collection Framework (DCF). Cette action menée conjointement par l'ONEMA et la FNPF s'est poursuivie dans de bonnes conditions en 2013.

CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE 2013 :

La politique de l'eau confortée



■ ■ ■ Vendredi 20 et samedi 21 septembre 2013, les représentants élus et salariés de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique ont participé à la Conférence Environnementale. Le contexte était marqué par une remise en cause des aspects organisationnels et financiers de la politique de l'eau. La FNPF, après avoir demandé qu'un atelier soit expressément consacré à cette politique, a obtenu avec ses partenaires des garanties de consolidation.

La FNPF, en soutien d'une politique de l'eau ambitieuse

François Le Sager, Jean-Paul Doron, Gérard Guillaud, Bernard Breton, Louis Fonticelli¹ ont participé aux cinq "tables rondes": économie circulaire, emploi et transition écologique, poli-

¹ Respectivement, trésorier général, 1^{er} vice-président, 3^{ème} vice-président, secrétaire général, responsable du réseau associatif d'animations.

"La réforme de l'action de l'État ne doit pas déstabiliser l'ossature de la politique de l'eau"

Claude Roustan,
Congrès de la FNPF 2013

tique de l'eau, biodiversité marine, mer et océans, éducation à l'environnement et au développement durable.

Concernant l'évaluation de la politique de l'eau, Jean-Paul Doron tout en insistant sur le fait que la pêche soit la seule activité de loisir à contribuer au financement de la politique de l'eau, a largement mis en relief la nécessité de ne pas démanteler la politique de l'eau.

Plusieurs pistes de travail ont été mises en avant, à savoir :

- la mise en place d'un tarif d'achat de l'électricité issue de l'hydroélectricité, modulé en fonction de la continuité écologique, notamment concernant près de 60 000 ouvrages impactant alors qu'ils ne contribuent que de manière symbolique au financement de la politique de l'eau ;
- le refus de la dilution des compétences de l'ONEMA, notamment au regard du volet police, expertise et de rapportage européen ;
- la révision de la composition des Comités de Bassin afin que l'associatif soit représenté dans un collège à part ;
- le maintien de l'organisation par bassin qui correspond à des impératifs de cohérence hydrographique mais également biologique.

De plus, la FNPF a soutenu que les agences de l'eau ne doivent pas être confrontées à des prélèvements injustes (le prélèvement de 10% prévu par l'Etat sur le budget des Agences de l'eau en 2014) au risque de déstabiliser et démotiver les acteurs de l'eau et de compromettre les objectifs de la DCE.

La FNPF a plaidé pour le maintien et le respect des objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Au final, ces attentes ont été entendues.

L'eau parmi les chantiers prioritaires

Les chantiers prioritaires de la feuille de route issue de la conférence environnementale portent en partie sur la politique de l'eau, notamment :

1. Faciliter les travaux de restauration des cours d'eau et de prévention des inondations

2. Conjuguer sécurisation à court terme et gestion à long terme de la ressource en eau. Il s'agit pour le Gouvernement de sécuriser l'approvisionnement à court terme et par la mise en œuvre de projets de territoire visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau.

Cet axe a été inauguré par la levée du moratoire sur le financement des retenues agricoles et de l'élaboration d'un cadre pour les projets de territoire.

3. Renforcer la gouvernance locale en particulier des Comités de bassin par un rééquilibrage du collège des usagers en distinguant les usages économiques des usages non économiques.

L'après rapport Martin : une vision utilitariste de l'eau privilégiée

Depuis quelques années, la problématique de la gestion quantitative de l'eau mobilise constamment la FNPF, engagée pour une gestion économe et responsable des prélèvements et préservant l'équilibre des cours d'eau français. C'est finalement une vision très utilitariste qui a été imposée. Chronique d'un arbitrage à revers des objectifs de bon état des milieux aquatiques...

En 2012, Delphine Batho, alors ministre de l'écologie, adopte un moratoire sur les financements des retenues de substitution par les Agences de l'Eau.

En juin 2013, M. Martin, alors député du Gers, publie un rapport promouvant l'usage des retenues de substitution et leur financement pour répondre aux besoins croissants en irrigation.

En septembre 2013, M. Martin, très récemment nommé ministre chargé de l'écologie, annonce à l'issue de la Conférence Environnementale une levée du moratoire sur le financement des retenues de substitution. Dans la foulée, le MEDDE envoie une note annonçant aux directeurs des Agences de l'Eau la fin du moratoire mais "à titre transitoire pour les projets bien engagés et devant bénéficier d'aides FEADER".

La FNPF a fait connaître sa désapprobation dans un courrier adressé au ministre, soulignant que cette mesure n'était "pas conforme aux missions confiées à nos structures et aux intérêts des écosystèmes aquatiques."

A la suite de cette décision, au sein d'un groupe de travail "Hydrologie" du Comité National de l'Eau, la FNPF a formulé des avis sur les "projets de territoire" devant servir de cadre à ces financements. Elle a notamment demandé :

- la compatibilité aux outils existants et notamment les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ;
- une concertation large et la bonne insertion des instances existantes, en particulier les Commissions Locales de l'Eau (CLE) et plus généralement les instances à gouvernance ouverte ;
- un travail de clarification de la notion de substitution.

4. Simplifier le droit de l'eau et expérimenter une "Autorisation Unique IOTA"

Il s'agit d'expérimenter à l'échelle régionale une procédure unique intégrée, pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), conduisant à une décision unique du préfet de département.

Les projets d'ordonnance et de décret relatifs à cette expérimentation ont fait l'objet de nombreuses remarques mettant en exergue une nouvelle déréglementation de la police de l'eau. Consultée préalablement au sein de différentes instances (CNP, CNE, CNTE, ...), la FNPF a souligné l'absence de précision sur les conditions de suivi de l'expérimentation, ainsi que sur la suppression de la consultation obligatoire du CODERST et de nouvelles restrictions pesant sur les recours des tiers.

5. Intégration de l'ONEMA dans l'Agence pour la biodiversité

Dans le cadre du projet de loi cadre relatif à la biodiversité, l'ONEMA est fondue dans l'Agence française pour la biodiversité à laquelle est confiée une mission de gestion équilibrée et durable des eaux, outre la préservation de la biodiversité. Elle devrait assumer une "action d'appui aux actions de polices judiciaire et administrative relatives à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité".

Le réseau associatif demeurera particulièrement attentif aux effets de cette nouvelle organisation de la police de l'eau, des milieux aquatiques et de la pêche.



RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION PÊCHE

Vers la reconnaissance des services écosystémiques



“Ce projet permettra de prendre en compte les objectifs de développement de la pêche.”



“En matière d'évolution réglementaire, notre réflexion a constamment cherché à assurer une meilleure lisibilité des règles pour le pêcheur, en cherchant à concilier

les spécificités régionales et un cadre national garantissant cette lisibilité”, ajoute-t-il. 10 pistes d'évolution, proposées après un travail de longue haleine de la Commission Mixte², ont été soumises aux présidents des fédérations départementales. 9 d'entre elles ont été validées et font l'objet d'échanges avec les services ministériels. “Même si l'on ne peut pas présager de la suite qui sera donnée à ces pistes par le ministère de l'écologie, les premiers contacts à ce sujet sont très encourageants”, ajoute M. Priolet.

Sur ce pack réglementaire, une question sera présentée à l'Assemblée Générale de la FNPF au mois de juin 2014, portant sur les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche. Ce changement, à savoir une ouverture de la pêche toute l'année en 2^{ème} catégorie, sans restriction des modes et des procédés de pêche spécifiques de la capture des carnassiers en contre partie de l'instauration de quotas de pêche, a fait l'objet de très larges consultations et discussions avant sa présentation à l'AG.

Sur ce pack réglementaire, une question sera présentée à l'Assemblée Générale de la FNPF au mois de juin 2014, portant sur les dates d'ouverture et de fermeture de la pêche. Ce changement, à savoir une ouverture de la pêche toute l'année en 2^{ème} catégorie, sans restriction des modes et des procédés de pêche spécifiques de la capture des carnassiers en contre partie de l'instauration de quotas de pêche, a fait l'objet de très larges consultations et discussions avant sa présentation à l'AG.

Du silure au brochet : la réglementation de la pêche dépoussiérée

Les élus de la pêche associative proposent à l'Etat de valider le nouveau pilier et 9 pistes de modification réglementaire, à savoir :

1. mettre en place au niveau national un quota plafond global pour le brochet, le sandre et le black-bass fixé à 3 poissons par jour et par pêcheur, dont au plus deux brochets ;
2. ajouter aux tailles minimales de capture une taille dérogatoire qui pourrait être adoptée par le préfet sur certains cours d'eau ou plans d'eau du département, pour des motifs halieutiques ou biologiques ;
3. autoriser la possibilité au niveau départemental sur certains cours de 2^{ème} catégorie, la pêche du silure à toute heure (et donc la nuit) uniquement aux pellets ;
4. permettre, à la demande des FDAAPPMA, l'application des dispositions relatives à la 2^{ème} catégorie piscicole à certains plans d'eau classés en 1^{ère} catégorie mais peuplés majoritairement d'espèces de 2^{ème} catégorie piscicole ;
5. appliquer la protection du brochet en 1^{ère} catégorie par application de la réglementation prévue en 2^{ème} catégorie pendant les périodes d'ouverture de la pêche en 1^{ère} catégorie. L'introduction du brochet par alevinage ou repeuplement dans les cours d'eau de première catégorie resterait interdite mais sa remise à l'eau serait autorisée ;
6. limiter à un nombre de lignes autorisées aux détenteurs de “carte Découverte” ;
7. définir la ligne de traîne, afin de permettre les pratiques modernes de pêche aux carnassiers, tout en maintenant l'interdiction de la pêche à la ligne de traîne ;
8. permettre l'expérimentation de nouvelles mesures réglementaires dans un cadre défini au niveau national ;
9. introduire une nouvelle section dans le code de l'environnement permettant la mise en œuvre des “parcours à vocation spécifique”.

“C'est une véritable révolution réglementaire qui est lancée aujourd'hui”, explique Jean-Claude Priolet, secrétaire général adjoint de la FNPF, responsable de la Commission Mixte¹. Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la FNPF du 16 décembre 2013, les élus de l'instance nationale portent les demandes des pêcheurs auprès du ministère de l'écologie afin de faire évoluer la réglementation qui régit leur loisir. En ligne de mire : l'intégration d'un nouveau pilier dans le corpus réglementaire, sans remettre en cause les autres fondements, à savoir la protection du milieu aquatique et des espèces piscicoles. “Outre les pistes d'évolution réglementaire qui ont été proposées et validées lors de l'AGE, ce projet permettra de prendre en compte les objectifs de développement de la pêche, tel que cela a été explicité dans le Schéma National de Développement du Loisir Pêche, tout en assurant la préservation du milieu aquatique et la protection du patrimoine piscicole”, précise-t-il. Aux changements proposés (lire ci-contre), les élus de la FNPF souhaiteraient obtenir des outils réglementaires essentiels pour assurer l'avenir de la pêche, tel que le renforcement des compétences des gardes particuliers mais aussi la validation du principe d'expérimentation départementale ou régionale de mesures nouvelles.

¹ La Commission Mixte est composée des membres des commissions Réglementation, Développement du Loisir Pêche, et Eau Protection des Milieux Aquatiques, Biodiversité de la FNPF.

² Sur la base d'un travail “préparatoire” émanant de la Commission “Réglementation-Législation-Statuts” et du Groupe de travail “Modernisation de la pêche associative”, issu lui-même de la Commission “Développement du Loisir Pêche”, une commission mixte avait été mise en place en 2013 en vue d'établir des constats et des pistes d'évolution. Dans un souci de démocratie participative, la FNPF avait décidé d'ouvrir le débat en permettant à chaque pêcheur adhérent et aux structures piscicoles de s'exprimer dans le cadre d'une consultation nationale de septembre à octobre.

...lors de l'Assemblée Générale et le congrès de la FNPF en juin 2013

Claude Roustan, président de la FNPF : “Nous avons une certaine légitimité à participer au fonctionnement de la future agence de la biodiversité. Des synergies et des partenariats sont à trouver entre celle-ci et notre réseau adhérent. [...] Nous sommes opposés et fermement opposés à tout nouveau projet d'ouvrages hydroélectriques en particulier les petits ouvrages. [...] Les aides européennes doivent constituer une réelle opportunité pour une agriculture respectueuse de l'eau et des milieux aquatiques.”

Delphine Batho, Ministre de l'Ecologie : “Votre grand réseau associatif de défense d'un loisir populaire est aussi un acteur de premier plan de la protection et de la gestion des milieux naturels [...] Vous représentez une vigilance par rapport à l'état de nos rivières mais aussi une capacité d'action et d'interpellation des pouvoirs publics qui est nécessaire.”

Maurice Lebranchu, président responsable de la Commission de développement du loisir pêche : “Simplifier la pêche, c'est également simplifier son accès par des cartes de pêche informatisées, des produits pêche adaptés et une réglementation souple.”

Gérard Guillaud, 3^{ème} vice-président : “Les fédérations départementales sont désormais structurées. Notre crédibilité en sort renforcée.”

Le développement de la pêche et la protection des milieux aquatiques au cœur des actions des élus.

■ ■ ■ Renouvellement de conventions, actions de développement de la pêche de loisir ou militantisme... les élus de la FNPF ont largement porté les réflexions et les messages des pêcheurs auprès des décideurs nationaux mais aussi des partenaires de longue date. Petit retour en images sur quelques événements forts de l'année 2013 et 2014.

Vers une nouvelle fédération à Saint-Pierre-et-Miquelon

Les associations de pêche de Saint-Pierre et Miquelon, La Pêche Sportive Saint-Pierre Langlade et l'association des Joyeux Pêcheurs de Miquelon, réunies toutes deux dans un Comité Territorial pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques, ont reçu la délégation de la FNPF (MM. Claude Roustan, François Le Sager et Bernard Breton, respectivement président, trésorier et secrétaire général), accompagnée du chercheur Daniel Gerdeaux, du 8 au 12 octobre 2013, afin de discuter des modalités de mise en place d'agrément leur permettant de se transformer en associations agréées de pêche et fédération territoriale de pêche. Les représentants de la FNPF ont participé à des réunions avec le préfet, la Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer, les municipalités et le Conseil Territorial. Les entretiens ont porté principalement sur l'agrément, la carte de pêche, l'adhésion et sur les missions statutaires des Structures Associatives Agréées de Pêche de Loisir pour la gestion piscicole et halieutique.



La FNPF a été reçue par le Comité Territorial de St-Pierre-et-Miquelon.



Le renouvellement de la convention s'est déroulé au Carrefour National de la Pêche.

Une nouvelle convention pour la sécurité des pêcheurs

La FNPF, RTE et ERDF ont renouvelé le 17 janvier 2014 la convention de partenariat qui liait depuis 2009 les trois structures. Cette nouvelle convention, d'une durée de 3 ans, vise à faire perdurer les opérations de sensibilisation des pêcheurs en eau douce aux dangers éventuels liés à leur pratique à proximité des lignes électriques (électrocution ou électrisation). Depuis 2009, de nombreuses actions de communication nationales et régionales ont déjà été menées. Une quarantaine

de fédérations départementales de pêche se sont également investies dans l'application d'une convention afin de relayer l'information sur leur territoire auprès des associations de pêche et de leurs adhérents. La convention de partenariat se décline autour de plusieurs axes majeurs. Parmi les axes de travail, on peut noter l'identification des zones à risque ou encore la mise en place de documents de sensibilisation des pêcheurs.

Le championnat des jeunes pêcheurs européens reconduit en 2014

Samedi 12 octobre 2013 l'European Anglers Federation a tenu son Assemblée Générale dans les locaux mêmes de la FNPF à Paris. Suite à cette réunion les 11 membres de l'EAF (Bulgarie, République Tchèque, Italie, France, Autriche, Belgique, Croatie, Allemagne, Pologne, Slovaquie et Suisse) ont décidé de reconduire la rencontre internationale des jeunes pêcheurs. La première mouture de cet événement avait été organisée du 3 au 6 juin 2010 en République Tchèque. En 2014, elle se déroulera en Croatie en juillet. Autre décision de cette Assemblée Générale, c'est désormais le trésorier de l'EAF, M. Otakar Broz (Rep. Tchèque), qui assume la présidence par intérim pour un an, en remplacement de M. Ferenc Szalay (Hongrie). M. Philippe Lalauze reste vice-président.



L'EAF comprend 11 membres, dont la France.

LA FNPF PUBLIE SA PREMIÈRE ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Impact économique de la pêche de loisir : plus de 2 milliards d'euros



L'étude sur le poids socio-économique de la pêche a été présentée publiquement par la FNPF, lors d'une conférence de presse.

■ ■ ■ Des pêcheurs dépensant en moyenne 681 euros par an pour une pratique dont le poids économique en France est de 2 milliards d'euros... Ces données, issues de l'enquête menée par le cabinet **BIPE**, sur la demande de la FNPF, mettent en perspective la place de l'associatif pêche dans le monde social, économique et environnemental.

A lors que de nombreux loisirs possédaient déjà ce type d'informations (le tennis en 2013 et le golf en 2010), la pêche en eau douce peinait à valoriser son impact social et économique en France et dans les territoires. En effet, exceptées quelques études locales ou unidimensionnelles (études portant sur les migrateurs ou sur le matériel par exemple), ce secteur était assez mal renseigné sur son volet économique. Et pourtant les conséquences directes et indirectes de cette activité ancestrale sont évidentes tant cette pratique de pleine nature est liée au terroir. L'étude menée visait ainsi à pallier un manque de données consolidées au niveau national. Par ailleurs, il était intéressant de pouvoir comparer le poids économique de la pêche de loisir en eau douce avec d'autres activités considérées

comme "proches". Cette connaissance nouvelle, faisant passer la pêche du "qualitatif" à une quantification de sa place dans l'économie de la France, permet une meilleure valorisation et une réelle prise en compte de ce loisir dans la décision politique sociétale et environnementale. En effet, aux conséquences économiques habituelles (matériels, fabricants, restauration, hôtellerie...), une partie non négligeable de cette enquête est orientée vers la monétarisation des actions de protection et de restauration des milieux aquatiques des structures associatives agréées.

Les résultats présentés vont même au-delà : les chiffres nationaux évoquent l'incroyable force que représente le bénévolat sur le terrain, la pêche étant l'un des loisirs dont le maillage territorial est le plus important.

Enfin, l'étude a permis de toucher du doigt le profil type des adhérents grâce à la méthodologie employée. Le cabinet **BIPE** a travaillé, notamment, à partir des renseignements collectés auprès des pratiquants. Cette typologie sera néanmoins affinée prochainement grâce à un second travail portant sur les besoins et les attentes des pêcheurs, mené par le cabinet **Protourisme**. Cette nouvelle étape, dont les résultats sont en cours d'analyse, permettra à la FNPF d'élargir ses connaissances du public pêcheur et non pêcheur et d'ajuster les "produits" actuellement proposés.

"L'étude sur le poids socio-économique de la pêche de loisir était attendue de tous. Les résultats nous ont confortés sur les impacts de notre activité en France. Nous supposons, en effet, que nos actions, tant de développement

de la pêche que de protection des milieux aquatiques, engendraient des conséquences positives sur l'économie et la société française. Aujourd'hui pour appuyer notre discours, nous disposons de chiffres dont la fiabilité est incontestable. La pêche de loisir en eau douce représente un véritable poids économique, une utilité sociale et environnementale", souligne Claude Roustan, président de la FNPF.

Désormais, c'est un second volet de l'étude qui s'ouvre avec le lancement des enquêtes départementales et régionales. Encouragées par la FNPF et appuyées majoritairement par leur Conseil général et les agences de l'eau, de nombreuses fédérations souhaitent ou se lancent actuellement dans cette même démarche en vue d'évaluer les retombées socio-économiques de la pêche de loisir dans les territoires (lire également en pages 28 et 29). Ces initiatives, dont les données sont incontournables dans l'évaluation de la mise en place de la Directive Cadre Européenne, sont prévues dans l'accord-cadre de 2012 passé entre la FNPF, le Ministère et les Agences de l'eau.

"La pêche de loisir représente un véritable poids économique, une utilité sociale et environnementale".



Une plaquette synthétique présentant les principaux résultats a été éditée.

Une volonté de longue date

L'idée de la "valorisation" monétaire de la pêche associative de loisir a germé dans l'esprit des élus de la FNPF dès 2009. Ce projet avait été évoqué dans le cadre des réunions du groupe d'orientations stratégiques de la structure nationale. Ce même groupe de travail a mis en place notamment le schéma national de développement de la pêche de loisir et a été l'initiateur de la politique de reconquête des effectifs. L'étude a été financée par l'ONEMA, cette dernière répondant aux objectifs établis dans la convention de partenariat signé en 2013 avec la FNPF.



LES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE EN POINTS CLÉS

Au bout de la ligne de pêche... un véritable poids économique, une véritable utilité sociale et environnementale



Les premiers enseignements de l'étude sur le poids socio-économique de la Pêche en France, réalisée par le cabinet BIPE, ont été communiqués lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FNPF, aux 93 fédérations départementales, le 16 décembre 2013.

8 points clés sont à noter :

1. En considérant l'ensemble des impacts directs, indirects, induits et catalytiques, la pêche de loisir en France représente un poids de

2,1 milliards d'euros et une création de valeurs ajoutées de 920 millions d'euros ;

2. Les pêcheurs sont des hommes de toutes générations, **chaque classe d'âge étant équitablement représentée**. Contrairement aux idées reçues, les plus de 65 ans ne représentent que 16% des 1 322 114 pêcheurs ;

3. Le pêcheur dépense en moyenne **681 euros par an** pour sa pratique habituelle, hors coût de l'acquisition de la carte de pêche. Les principaux postes de dépenses concernent l'activité directe de pêche : matériel, consommables et nautisme. Mais les dépenses catalytiques, c'est-à-dire les dépenses non spécifiques à la pêche mais qui n'auraient pas lieu sans l'activité des pêcheurs, sont également considérables : 145 euros de déplacement et 55 euros de restauration ;

4. L'impact de la pêche lors des vacances est non négligeable : 40% des pêcheurs pratiquent davantage leur loisir pendant leurs vacances que lors du reste de l'année et 30% de ceux ayant pêché lors de leurs vacances ont dépensé plus que lors de leur pratique habituelle ;

5. Quelque **40 000 bénévoles** sont mobilisés, soit l'équivalent de 3 500 équivalents temps plein (ETP). En moyenne, ces mêmes bénévoles consacrent 26 jours par an à leur association ou fédération. Ils réalisent des travaux ou des actions pour l'environnement, aident à l'organisation de concours de pêche ou autres manifestations, participent au fonctionnement et à la gestion de l'association, réalisent des initiations et des formations à la pêche et agissent comme garde pêche ;

6. Les structures associatives de pêche sont majoritairement financées par leurs propres cotisations. Les ressources totales des FDAAPPMA se montent à 60 millions d'euros, provenant à 80% des cotisations de leurs adhérents et des systèmes de mutualisation mis en place par la FNPF (soutien des emplois et des aides aux actions de développement du loisir et de protection des écosystèmes aquatiques) et les groupements de réciprocité ;

7. Les dépenses des structures associatives de pêche sont investies :

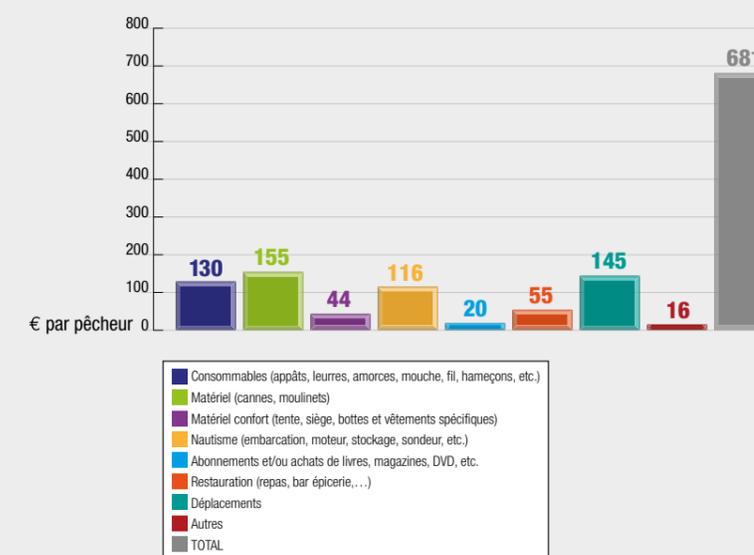
- Dans les ressources humaines et l'emploi direct de **1 000 salariés**. 100% des fédérations départementales de pêche emploient des salariés et 84% en ont plus de 6 ;
- Dans les grands travaux environnementaux d'intérêt commun pour plus de **10 millions d'euros**. Les 3 800 associations locales de pêche ont en moyenne 70 km de rives à charge, tandis que les 93 fédérations en ont 2 700 km, soit l'équivalent de près de la moitié des 540 000 km de rives du réseau hydrographique français.

8. Les fédérations départementales contribuent à la formation : 26% d'entre elles procurent une formation-sensibilisation environnement et/ou pêche à plus de 1 500 personnes chaque année. En moyenne, elles forment ainsi 1 100 personnes chacune, soit 102 000 personnes en France par an. Chaque année, elles organisent en outre chacune, 2,4 sessions de formation pour leurs salariés et bénévoles pour une durée d'environ 2,6 jours / session. De l'ordre de 3 000 personnes sont ainsi formées, chaque année.

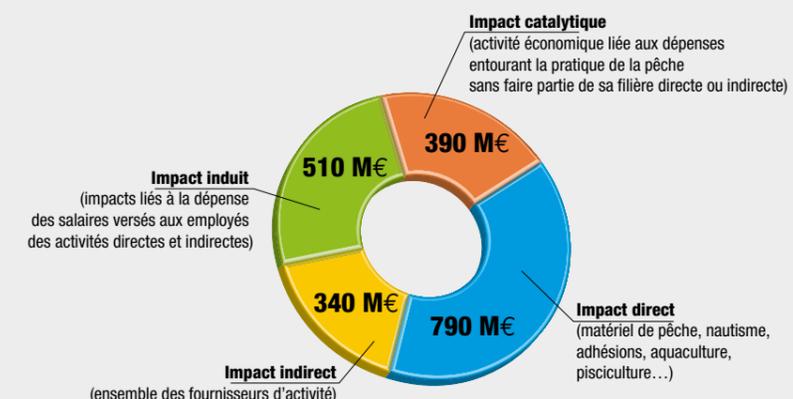
CHIFFRES CLÉS...CHIFFRES CLÉS... CHIF

Dépenses 2011 moyennes pour la pratique habituelle de la pêche en eau douce

(source BIPE - questionnaire pratiquants FNPF 2012)



L'impact économique de la pêche de loisir



L'étude au fil de l'eau...

Ce numéro du Pêche Mag est consacré en grande partie à la valorisation de l'étude sur le poids socio-économique de la pêche de loisir. C'est ainsi que les lecteurs sont invités à découvrir, au fil des enquêtes menées par les rédacteurs, les actions environnementales des pêcheurs, la contribution du loisir au rayonnement économique du pays, le développement du tourisme local grâce aux actions du réseau associatif, la vie des bénévoles qui vivent cette passion au quotidien, les actions d'éducation à l'environnement menées dans tout le territoire mais aussi l'emploi au sein des structures associatives.



INTERVIEW DE LAURENT ROY,
Directeur de l'eau et de la biodiversité
à la Direction Générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

La biodiversité est une force pour la France

Revue Pêche : La loi sur la biodiversité sera prochainement débattue au Parlement. En quoi cette loi constitue-t-elle une avancée pour la biodiversité en particulier aquatique ?

Laurent Roy : Par cette loi, il s'agit de changer notre regard et d'adopter une vision dynamique de la biodiversité.

Partout dans le monde, l'état et les perspectives de conservation de la biodiversité restent préoccupants.

Pour préserver la biodiversité, il faut préserver ses capacités d'adaptation. Le changement climatique est, par exemple, à l'origine de déplacement des espèces et de menaces accrues sur leur conservation.

Pendant longtemps, l'action publique s'est concentrée sur une politique de protection de la nature, comme la création d'espaces dédiés ou la protection des espèces. Elle s'est ensuite diversifiée pour prendre en compte

des aspects de plus en plus complexes de la biodiversité comme les continuités écologiques, mais elle peut encore parfois donner l'image d'une gestion figée de la biodiversité.

Aujourd'hui, l'enjeu est donc de passer d'une perception statique à une vision complète et dynamique de la biodiversité. Le

projet de loi inscrit cette nouvelle vision et l'importance de cette dynamique comme axiome de l'action publique. À ce titre, de nouveaux principes fondamentaux sont posés :

- **la connaissance.** Celle-ci devient une action d'intérêt général. Aujourd'hui, la biodiversité est souvent détruite par méconnaissance ;

- **la solidarité écologique.** Ce principe prend en compte l'interdépendance des êtres vivants entre eux (dont l'homme) et leur interdépendance avec les milieux naturels ou aménagés ;

- **"éviter, réduire, compenser"**. Dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets, les aménageurs doivent définir les mesures adaptées pour éviter, réduire et, lorsque c'est nécessaire et possible, compenser leurs impacts négatifs significatifs sur l'environnement.

La biodiversité est une force économique pour la France. Elle rend des services formidables. Elle est source d'innovation et d'emplois.

La biodiversité est le support direct ou indirect de multiples activités humaines allant de l'alimentation à la médecine, en passant par l'élevage, les textiles ou les cosmétiques. Elle est source de bénéfices dont nous tirons parti : en terme d'emploi, de biens agricoles, mais aussi en terme de régulation de la qualité de l'eau par exemple.

Le projet de loi introduit ainsi la notion de services écosystémiques, c'est-à-dire les services rendus par la biodiversité qui contribuent aux activités humaines, et consacre la biodiversité comme source d'innovation précieuse.

Concernant plus spécifiquement la biodiversité aquatique, **le projet de loi sur la biodiversité prévoit également de renforcer fortement certaines sanctions relatives à la pêche illicite de certaines espèces en**

danger (anguille, esturgeon, saumon atlantique) : six mois d'emprisonnement et 50 000€ d'amende au lieu de 22 000€.

R.P. : Une Agence Française pour la biodiversité serait créée à partir de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). La FNPF milite depuis l'origine pour une reprise intégrale des missions de l'ONEMA en particulier la police. Elle soutient également fermement les grands principes de la politique de l'eau (l'eau paie l'eau, principe pollueur-payeur...). Quelle est votre position ?

L.R. : La loi biodiversité prévoit bien l'intégration de l'ONEMA dans la future Agence Française pour la biodiversité, avec une reprise de l'ensemble de ses missions, y compris de police de l'eau.

La loi biodiversité et la création de l'Agence Française pour la biodiversité prévoient surtout, fondamentalement, de faire enfin le lien entre les politiques de l'eau et de la biodiversité, qui sont de plus en plus connexes et articulées. C'est ainsi que le principe pollueur-payeur, qui reste l'un des fondements de la politique française de l'environnement, pourra être mis en œuvre. La loi biodiversité va donc permettre de renforcer la vision et l'efficacité globales de notre politique, car agir pour la biodiversité, c'est aussi agir pour l'eau.

R.P. : La Conférence environnementale a confirmé l'originalité, l'utilité et l'efficacité d'une politique de l'eau décentralisée et articulée autour des Agences de l'eau et des services de l'État. Qu'en pensez-vous ?

L.R. : La Conférence environnementale a effectivement validé l'actuel modèle d'organisation de la politique de l'eau avec : une planification nationale de la politique par le MEDDE, une déclinaison par bassin au niveau du Comité de bassin, puis par sous bassins versant (SAGE, CLE), une attribution des compétences à l'échelon des collectivités territoriales pour le petit comme pour le grand cycle de l'eau, et une articulation de la mise en œuvre de la politique entre les services déconcentrés de l'État et les établissements publics de l'eau (Agences de l'eau et ONEMA). Cette organisation a le mérite de prendre en compte les réalités de terrain en mettant en œuvre une politique au plus près des acteurs. Elle assure également le pilotage de l'État sur cet enjeu majeur qu'est le bon état des masses d'eau, et garantit le respect des règles grâce aux services de l'État. Les Comités de bassin et les Agences de l'eau permettent enfin que tous les acteurs soient impliqués et que le principe pollueur-payeur soit mis en œuvre.

"Le principe pollueur-payeur reste l'un des fondements de la politique française de l'environnement".

R.P. : 2015 est l'année de référence pour les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Les objectifs fixés en 2006 et actualisés lors du Grenelle de l'Environnement seront-ils tenus ? À défaut quelles sont les pistes de progrès ?

L.R. : La France s'était fixée comme objectif d'atteindre le bon état écologique de 66% de ses masses d'eau d'ici 2015, alors que nous partions de 41 % de masses d'eau en bon état. Nous avons réalisé une évaluation intermédiaire qui montre que nous n'avons progressé que de 2 points en 4 ans. Ce rythme de progression ne nous permet évidemment pas d'envisager d'atteindre l'objectif que nous nous étions fixé en 2009. Cela ne veut pas dire que la politique de l'eau n'a pas amené de résultats. En 10 ans, les pollutions liées à l'assainissement des eaux usées ont notamment diminué de 50 % grâce à l'action combinée de la police de l'eau et des Agences de l'eau.

Mais pour atteindre le bon état d'une masse d'eau, il faut avoir réglé tous les problèmes localement. Nous devons encore produire des efforts importants pour réduire les pollutions diffuses et restaurer les cours d'eau. Nous

progressons également dans la connaissance des milieux aquatiques, ce qui nous amène à découvrir des problèmes là où nous étions ignorants auparavant. Enfin, l'inertie des milieux est souvent importante. Ces éléments font que le niveau de bon état ne progresse pas aussi rapidement que prévu.

La mise à jour des SDAGE doit nous permettre de redéfinir des objectifs de bon état ambieux mais réalistes à l'horizon 2021, en prenant en compte l'expérience acquise jusqu'ici.

R.P. : 90 % des cours d'eau du pays connaissent, selon le Commissariat général au développement durable, la présence généralisée de pesticides. Quelles réponses efficaces et durables peut-on apporter à cette pollution ?

L.R. : Plusieurs mesures sont prises pour enrayer cette pollution principalement diffuse. Le plan Ecophyto, piloté par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a depuis 2008 décliné au niveau national et régional un ensemble d'actions vers les acteurs du monde agricole, qui utilisent entre 92 et 95 % des volumes de pesticides en agriculture, ainsi que vers les utilisateurs non agricoles, en vue d'une réduction importante de l'utilisation des pesticides. Si les actions sont maintenant en place, les résultats concrets tardent à se faire sentir. La révision du plan prévue cette année 2014 doit donc être l'occasion d'une vraie accélération de la réduction d'usage des pesticides, seule à même de garantir une diminution durable de la contamination des milieux.

Dans le cadre des mesures accompagnant la mise en œuvre des prochains SDAGE, des



"La biodiversité est une force économique pour la France. Elle rend des services formidables. Elle est source d'innovation et d'emplois".

actions importantes de lutte contre les pollutions diffuses sont également conduites pour protéger les captages d'eau pour la production d'eau potable. Le nombre de captages prioritaires sera doublé de 500 à 1000 à l'horizon 2015 et le développement de l'agriculture biologique sera, davantage encore, encouragé dans ces zones sensibles.

Sur les zones non agricoles, la loi du 6 février 2014 interdit aux personnes publiques d'utiliser, à partir de 2020, les pesticides dans certains espaces fréquentés par le public (espaces verts, forêts ou promenades ouverts au public) et aux jardiniers amateurs de les employer dans leur jardin à compter de 2022. Mais on peut, on doit, faire plus et plus vite ; c'est pourquoi la ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a engagé la démarche "Terre Saine, Villes et Villages sans pesticide" pour inciter les communes à s'engager sans attendre dans une suppression du recours aux pesticides. Par ailleurs, la campagne de sensibilisation des jardiniers amateurs a été renforcée pour une meilleure appropriation de ces enjeux par nos concitoyens.

R.P. : La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue de nouvelles compétences aux communes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Comment entendez-vous créer une synergie positive entre les acteurs étatiques, économiques, associatifs et les collectivités ?

L.R. : La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles attribue aux communes une

compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence sera exercée par les communes ou, en lieu et place des communes, par les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pourront déléguer ces compétences ou adhérer à des groupements de collectivités, et ce faisant, leur transférer ces compétences, permettant ainsi d'assurer la conception et la réalisation des aménagements à des échelles hydrographiquement cohérentes. En particulier, ces groupements de collectivités pourront être constitués sous forme de syndicats mixtes, appelés Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) ou Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE).

Pour encourager le regroupement des collectivités à des échelles hydrographiquement cohérentes, et ne pas déstabiliser les structures intercommunales existantes, les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux identifieront, dès 2015, les bassins justifiant une rationalisation de l'intercommunalité pour l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Ces propositions doivent être débattues au sein du comité de bassin avant adoption finale des documents fin 2015.

La loi dispose par ailleurs que la création des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin et des Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux est préalablement soumise à l'avis des comités de bassin et des commissions locales de l'eau concer-

nées, qui sont les instances partenariales dans le domaine de l'eau.

Ces dispositions visent à assurer une meilleure gestion et un meilleur entretien de nos cours d'eau, souvent délaissés par les propriétaires qui en ont théoriquement la charge. Elles ne remettent pas en cause l'intervention des associations et fédérations de pêche, en particulier les règles de partage de l'exercice du droit de pêche lorsque l'entretien d'un cours d'eau non domanial est financé majoritairement par des fonds publics, en application de l'article L. 435-5 du code de l'environnement.

R.P. : La problématique de la gestion quantitative de l'eau se pose avec une acuité croissante au fil des années, dans un contexte de changement climatique et de crises hydriques répétées. Un moratoire sur les retenues de substitution avait été décrété puis rapidement levé. À quelles conditions ces retenues peuvent-elles constituer une solution tant pour les milieux naturels que pour les usages économiques ?

L.R. : Les disparités régionales et saisonnières en matière de disponibilité de la ressource en eau peuvent être particulièrement importantes. En année moyenne, les ressources en eau françaises sont globalement suffisantes, hormis dans certains bassins, notamment sur l'arc atlantique. Mais dans certaines régions, les situations de crise se produisent tous les étés ou presque et les tensions sont fortes entre les différents usages de l'eau.

Depuis 2003, le dispositif de gestion de crise a été progressivement renforcé, et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a apporté les outils législatifs nécessaires à la mise en œuvre d'un plan qui s'articulait autour de trois axes : la priorité à l'eau potable, le partage de l'eau entre les différents usages et une meilleure valorisation de l'eau.

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les gestionnaires d'ouvrage ont notamment l'obligation de respecter le débit biologique en aval de leurs ouvrages.

La question la plus difficile sur ce sujet est celle de l'accès à l'eau pour l'irrigation agricole. Elle va devenir de plus en plus cruciale vu les hypothèses des conséquences attendues du changement climatique sur le cycle de l'eau et les besoins des plantes.

Suite au rapport du député Martin a été retenu le principe de projets de territoires qui seuls pourront donner accès à l'utilisation des subventions des Agences de l'eau pour la



construction d'infrastructures de stockage d'eau. Ces projets, dont un des buts devra nécessairement être l'amélioration des milieux aquatiques, devront être le fruit d'une large concertation locale multi-acteurs et mettre en œuvre un panel important de solutions allant des modifications des pratiques, des mesures d'économies, jusqu'à, si nécessaire, la construction d'ouvrages de stockage. Pour être durables, ces constructions devront être conformes aux objectifs de bon état de la directive cadre et prendre en compte les hypothèses de réchauffement et de modifications des régimes hydrologiques. La collégialité de la gouvernance de la gestion de ces ouvrages sera un gage d'adaptabilité dans le futur en cas de modification de la répartition des eaux entre usages.

L'Etat est au centre de la politique de l'eau.

R.P. : Les réformes entreprises ces dernières années, notamment la réforme des organes déconcentrés, inquiètent les acteurs associatifs. Existe-t-il une volonté de l'État de demeurer au centre de la politique de l'eau ?

L.R. : L'État définit les grandes orientations de la politique de l'eau. C'est en premier lieu le rôle joué par les services de l'Etat dans la planification de la politique de l'eau : le MEDDE définit un cadre qui est décliné dans les bassins via les SDAGE. Ces derniers sont

élaborés conjointement par les acteurs du bassin et les services de l'Etat et de ses établissements publics.

La politique de l'eau nécessite en effet une gestion solidaire dans son cadre naturel, le bassin hydrographique. Dans chaque bassin, les Comités de bassin représentent tous les acteurs. L'amélioration de la représentativité des acteurs dans les Comités de bassin a d'ailleurs fait partie des sujets traités dans le cadre de l'évaluation de la politique de l'eau conduite au titre de la modernisation de l'action publique (MAP), puis lors de la conférence environnementale 2013.

Le Comité National de l'Eau (CNE) a ainsi constitué en son sein le groupe chargé de mettre en œuvre cette orientation de la conférence environnementale. Ses conclusions, consolidées au sein d'un projet de décret et d'un arrêté du 27 mars 2014, prévoient :

- la création de 3 "sous-collèges" au sein du collège des usagers (un sous-collège d'"usagers non professionnels" et deux sous-collèges d'"usagers professionnels" "agriculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme" et "industrie et artisanat") ;
- la modification du mode de désignation des présidents de Comités de bassins : ils seront choisis parmi les membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et parmi les personnes qualifiées, pour une durée de trois ans.
- l'élection d'au moins trois vice-présidents, désignés pour trois ans, et issus de chacun des trois sous-collèges d'"usagers" créés, afin de permettre un exercice mieux partagé des responsabilités entre les catégo-

ries d'usagers et ainsi les impliquer dans la responsabilité collective de construction.

Le rôle de l'Etat en second lieu est de faire respecter les règles qui sont fixées. La police de l'environnement, et la police de l'eau en son sein, est assurée par les services déconcentrés de l'Etat (DDT-M) et par les établissements publics (ONEMA, ONCFS). Une évaluation de la police de l'environnement est en cours dans le cadre de la MAP et devrait permettre d'envisager des moyens pour renforcer l'action de la police de l'environnement, notamment à travers des synergies à créer entre les différents acteurs. **La Conférence environnementale de septembre 2013 a mis en avant ce besoin de police de l'environnement, que les réformes en cours et les volontés de simplification de l'action de l'Etat ne feront pas faire disparaître.**

La politique de l'eau institue un principe de gestion équilibrée de la ressource visant à assurer la préservation des écosystèmes aquatiques et des zones humides, la restauration et la régénération de la ressource, les usages économiques de l'eau et la protection contre les inondations. L'État doit être attentif au maintien des équilibres et à la prise en compte des intérêts de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau y compris associatifs tout en garantissant les grandes orientations de la politique de l'eau en France. **Il est à ce titre au centre de la politique de l'eau.**



Laurent Roy et Claude Roustan lors du Congrès FNPF.

Les pêcheurs, moteurs de la connaissance piscicole

■ ■ ■ *“C’était l’occasion pour le monde de la pêche de se positionner à sa juste valeur par rapport à son engagement pour le milieu aquatique qui va bien au-delà des intérêts purement halieutiques”,* explique Roland Benoît, président de la fédération de pêche de Loire-Atlantique.

“Les fédérations ont acquis une expertise technique sur les cours d’eau et les poissons.”

La liste UICN

L’Union Internationale pour la Conservation de la Nature est le plus ancien (1948) et le plus vaste réseau mondial de professionnels de la conservation (1 200 organisations dans 140 pays). Sa liste rouge est un inventaire de la situation globale d’environ 59 500 espèces végétales et animales hiérarchisées en fonction de leur risque d’extinction. Son élaboration s’appuie sur une méthodologie et des lignes directrices permettant de l’appliquer à différentes échelles, nationale et régionale. En savoir plus : www.uicn.fr/Liste-rouge-France.html

La fédération de pêche de Loire-Atlantique a coordonné un travail unique en France, réalisé par cinq fédérations départementales : la liste rouge des poissons et des macro-crustacés d’eau douce des Pays-de-la-Loire. Unique, parce qu’il est rare qu’autant de fédérations s’associent autour d’un projet commun, mais aussi parce que cette liste est la seule à avoir suivi d’un bout à l’autre la méthodologie de l’Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN, voir encadré). *“Nous voulions nous appuyer sur une méthode standardisée, garante du sérieux de notre travail et permettant la comparaison au niveau national comme international”,* souligne Roland Benoît. D’autres projets de listes rouges régionales n’avaient pas été jusqu’au bout de la méthodologie, mais il faut dire qu’ils avaient besoin d’être adaptés, ce que le travail des fédérations en Pays-de-la-Loire a permis. Ce n’était pas simple. Il a fallu quelques ajustements, notamment sur l’historique de présence des espèces piscicoles et pour prendre en compte leur linéarité, qui s’accommode mal des quadrillages géographiques de l’UICN. Ce travail a permis d’adapter la méthodologie dans le guide pratique pour la réalisation des listes rouges régionales des espèces menacées réalisé par l’UICN en 2010.

Valoriser le savoir-faire des associations
Après avoir réalisé en 2009 une liste des poissons d’eau douce dans le cadre du bilan de la biodiversité mené par le Conseil régional, les

fédérations, s’étant rendues compte à quel point les informations étaient lacunaires, ont décidé de répondre à l’appel à projets de la Région destiné à compléter le bilan l’année suivante. La FD 44 s’est alors portée candidate pour coordonner le travail avec ses quatre homologues en Pays-de-la-Loire. *“Cela permettait de valoriser le savoir-faire de nos structures car, au final, nous avons apporté 60 % des références recueillies sur les poissons dans une base qui en regroupe aujourd’hui 25 000”,* explique Vincent Mouren, responsable technique de la fédération. Un travail de collecte qui n’avait jamais été réalisé sur la région et qui rassemble des données collectées par les fédérations mais aussi recueillies par les réseaux nationaux (ONEMA, Agences de l’eau), dans le cadre d’études d’impact ou de projets universitaires.

Une mission d’intérêt général

La liste rouge des poissons et des macro-crustacés d’eau douce des Pays-de-la-Loire a bénéficié d’un budget de 112 500 euros, sur trois ans, financés par le Conseil régional (50 000 euros) et l’Agence de l’eau (40 500 euros) ainsi que par la FNPF (13 500 euros) et les cinq fédérations. *“Il eut été impossible de réaliser ce travail sans des subventions extérieures”,* précise Vincent Mouren. *“Avec le développement des politiques de l’eau, les fédérations sont de plus en plus sollicitées par les administrations et les collectivités locales : elles ont acquis une expertise technique sur les cours d’eau et les poissons indispensable. Or, avec la baisse du nombre de pêcheurs et donc de nos moyens, nous avons de plus en plus de mal à répondre à cette demande, pourtant inscrite dans nos statuts. Nous devons apprendre, comme beaucoup d’associations, à trouver des partenaires pour mener à bien ce type de projets”,* conclut Roland Benoît, regrettant au passage l’absence de l’État (Dreal) dans le tour de table, alors que les données recueillies servent l’intérêt général.



Quand on travaille pour la truite...

“Si les pêcheurs n’étaient pas là, on polluerait beaucoup plus les rivières”, s’exclame Patrick Berrebi, directeur de recherche en évolution des poissons au CNRS. Ce généticien travaille depuis 2005 sur deux programmes de recherche menés à l’échelle nationale avec le concours des fédérations de pêche : *Genesalm* puis *Genetrutta*, financés par la FNPF. *“Depuis une quinzaine d’années, les gestionnaires se rendent bien compte que les alevinages de truites n’ont pas l’effet de repeuplement escompté”,* explique le chercheur. Il fallait le prouver scientifiquement, par des études génétiques des truites présentes dans les rivières : sauvages ou domestiques ? Une dizaine de fédérations de pêche ont contribué, dès le départ, à la collecte des informations, dont celle des Hautes-Alpes. *“On s’est aperçu sur l’ensemble du territoire que nos truites étaient en majorité sauvages, les domestiques ne survivant pas”,* explique Bernard Fanti, président de la fédération des Hautes-Alpes. *“Les truites sont le résultat d’une évolution qui a commencé lors de la dernière glaciation, rendant chaque espèce ou sous-espèce adaptée à sa petite portion de rivière, et pas à une autre, à ses variations de température tout au long de l’année, aux crues – même centennales”,* explique Patrick Berrebi. Pour lui, il faudrait cultiver des souches locales dans de trop nombreux élevages pour produire des truites adaptées au milieu. *“Nous ciblons donc nos alevinages, bien moins massifs, sur des sites où la pression halieutique est importante”,* précise David Doucende, chargé de mission technique. Au-delà des leçons halieutiques, Patrick Berrebi comme David Doucende tirent un bilan écologique de ces études, toujours en cours : *plutôt que réintroduire, il faut rétablir la bonne santé du milieu, réhabiliter les frayères, la continuité écologique... “Quand on travaille pour la truite, qui est très exigeante, on travaille pour la biodiversité dans son ensemble”,* conclut Bernard Fanti.



Inondations : après l'émotion, le bilan

■ ■ ■ Routes défoncées, voitures et caravanes emportées par le courant, intérieurs des maisons dévastés, rivières boueuses débordant de leur lit, écosystèmes impactés : les crues et les inondations qui les accompagnent marquent les esprits, traumatisent les habitants et font parfois des victimes comme dans le Var, cet hiver.

Au-delà de l'émotion, des voix s'élèvent pour montrer du doigt l'urbanisation des berges, les constructions dans les lits majeurs des rivières, le drainage des zones humides... Que nous apprennent les fédérations de pêcheurs sur ces épisodes dramatiques ? Comment l'ont-elles vécu ? Comment prévenir les conséquences des crues dont tout le monde s'accorde à reconnaître le caractère naturel ?

Il y a un an... Le désastre

"Nous avons vécu en juin 2013 des crues dévastatrices qui ont creusé le lit de certains gaves de trois à quatre mètres de profondeur", se souvient Jacques Ducos, président de la FD 65. "Les seules piscicultures de la fédération ont subi des dégâts chiffrés à 500 000 euros", renchérit Marc Delacoste, technicien. "On a complètement perdu le recrutement 2013 en truites en amont d'Argelès-Gazost, or cette espèce constitue l'essentiel du peuplement",

complète son collègue Noël Abad. Mais l'émotion – et on la comprend, car la crue était d'une ampleur centennale – a entraîné la réalisation dans l'urgence de travaux parfois injustifiés pour consolider des berges ou remettre des rivières dans leur lit.

Certains ont fait autant de dégâts que la crue elle-même sur les poissons. "Et leur impact va durer longtemps ! À Pierrefitte, une protection a été refaite sous forme de mur complètement lisse sur 350 mètres. Il crée une zone d'accélération du courant impropre à la vie piscicole" regrette ainsi Marc. "Dans la précipitation, tout le monde s'est servi des blocs qui étaient dans la rivière pour renforcer les berges", poursuit Noël, "autant d'habitats détruits pour les poissons". "Maintenant que l'émotion est passée, les élus envisagent de se poser, de réfléchir. On

espère être écoutés pour la suite des travaux, qui sont loin d'être achevés". En attendant, les dégâts sont tels que les invertébrés n'ont toujours pas recolonisé le gave du Bastan, en aval de Barège, un an après la crue. Sur la plupart des autres rivières touchées pas la crue, les populations de truites pourraient être reconstituées d'ici deux à trois ans, si les reproductions à venir se déroulent bien. Mais sur le Bastan, ce sera beaucoup plus long, en grande partie du fait de l'impact des travaux...

La respiration naturelle de la rivière

Au bord de l'Ellé, à quelques kilomètres de Quimperlé, le Moulin de la Motte a fait parler de lui cet hiver, bien malgré lui. Le seuil du barrage a été arasé en septembre 2013, après enquête publique et autorisation préfectorale "dans les règles" par son propriétaire, la FD 29. Mais un voisin n'en voulait pas, de cet arasement, et il l'accuse aujourd'hui – après avoir tenté de stopper les travaux au tribunal administratif – d'être responsable des inondations en aval. Or les travaux ont fait l'objet d'une étude d'incidence validée par l'administration pour laquelle la FD a fait appel à un bureau d'études spécialisé en hydraulique. "Il a étudié l'effet de crues comme celle de 2000, beaucoup plus importante que celle de cette année : qu'il y ait ou non le seuil n'a aucun effet", précise Pierre Péron, président de la fédération de pêche du Finistère. "Tant que pousseront des grandes surfaces

autour des villes et que les pratiques culturelles intensives perdureront, on aura des inondations lors d'épisodes de crue". En amont de Quimper, après les crues de 2000, une usine a été déplacée pour créer une prairie inondable. "Il y a des choses intéressantes qui permettent de limiter l'impact des crues : la ville a peu été touchée cette année. Rien ne sert de se réfugier derrière des murs de béton, il faut sortir de l'émotionnel médiatique. La crue, comme l'étiage, est la respiration naturelle de la rivière. Heureusement, quand on réussit à instaurer le dialogue, notamment dans le cadre des SAGE, sereinement, les esprits évoluent". Pour lui, il faut avoir une approche au niveau des bassins versants, préserver le maillage bocager et les têtes de bassin, qui favorisent l'infiltration de l'eau en amont. "Une fois qu'elle est dans le cours d'eau principal, rien ne peut l'arrêter".

Réapprendre à vivre aux côtés des cours d'eau

Louis Fonticelli, président de la fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique, a vécu amèrement la catastrophe de janvier dernier, mais il en tire d'ores et déjà les leçons. "Il y a lieu de militer auprès des élus et gestionnaires locaux pour substituer à une politique de lutte contre les inondations (gestion qui prend souvent des orientations curatives incompatibles avec le milieu naturel) une gestion préventive moins onéreuse et moins

impactante pour les milieux aquatiques."

Il en tire plusieurs enseignements.

- ne plus construire en zone inondable et aller jusqu'à une délocalisation des bâtiments là où l'aléa est trop élevé,
- inscrire les prescriptions des documents réglementaires (PPRI, AZI, Directive inondation) et les rendre opposables aux documents d'urbanisme,
- prendre en compte la répartition annuelle des précipitations au caractère aléatoire (effet du changement climatique annoncé),
- sensibiliser sur le fonctionnement et le régime hydrologique des cours d'eau méditerranéens que l'on a parfois oublié,
- redévelopper la conscience du risque inondation auprès de la population "rurbaine" (devoir de mémoire, repère de crue, consignes individuelles...)
- enfin, apprendre à vivre aux côtés des cours d'eau, ne pas opposer l'humain à la nature, mais les faire vivre ensemble.

"Il faut faire vivre la nature et l'humain ensemble."

"La nature reprend toujours ses droits, dit-on, mais, avec les développements qui ont eu lieu au cours des années précédentes, ce n'est pas en disant cela que l'on résout les problèmes actuels et à venir. Parlons plutôt de bien vivre dans son environnement, ce que véhicule, par certains de ces aspects, la pratique de la pêche", conclut-il.



Le barrage du Moulin de la Motte (29), en cours d'arasement.

"La crue est la respiration naturelle de la rivière."



La crue dans les Hautes-Pyrénées.

La rivière rapproche les riverains et les pêcheurs

■ ■ ■ *“C’est logique, la rivière est classée, il faut se mettre en conformité, mais ça coûte cher”,* regrette Michel Courtois, propriétaire d’une centrale hydroélectrique sur le Dadou (Tarn), placé en liste 2 par l’arrêté de classement des cours d’eau pris le 7 octobre dernier pour le bassin Adour-Garonne.



Comme tous les riverains du Dadou en aval du barrage de Razisse (et de l’Agout en aval de Castres) propriétaires d’ouvrages faisant obstacle à la circulation des poissons et des sédiments, il a cinq ans pour prendre des mesures pour y remédier. La FD 81 a décidé de les accompagner, notamment pour faire des économies d’échelle sur l’étude de faisabilité, mais aussi pour obtenir des subventions plus importantes pour la réalisation de l’étude et des travaux, l’Agence de l’eau majorant les taux d’aides pour les opérations coordonnées. Vingt ouvrages, issus pour la plupart du passé industriel de la région (anciennes usines de mégisserie), parfois utilisés aujourd’hui pour l’hydroélectricité, sont concernés par le classement. Il s’agit à terme de recréer un linéaire ouvert à la circulation piscicole tout en améliorant le transit sédimentaire sur plus de 50 kilomètres.

Un travail de porte-à-porte
“Après avoir mis à jour les informations sur le terrain, avec l’aide du chargé de mission, Baptiste Errecart embauché pour l’occasion avec le soutien de l’Agence de l’Eau Adour-Garonne,

“Les pêcheurs assument leur rôle en étant acteurs de la continuité des cours d’eau.”

nous avons rencontré personnellement tous les propriétaires des ouvrages concernés”, explique Stéphane Cabanes, président de la fédération de la pêche du Tarn. La première phase consiste à mobiliser les propriétaires autour de la réalisation de l’étude de faisabilité qui déterminera les travaux à réaliser : équipements en passe à poissons pour les ouvrages utilisés par des producteurs d’électricité ou effacement des seuils pour ceux n’ayant plus d’usage économique. *“Je leur explique l’intérêt du regroupement pour être mieux financés, même si, rien que pour les études, le coût peut rester important”* : après déduction des aides financières, le coût de l’étude par ouvrage peut aller de 2 700 à 5 000 euros. Et le coût des travaux peut être exorbitant. Une passe à poisson, chez Michel Courtois, coûtera *“l’équivalent d’environ trois ans de production”,* a-t-il calculé.

Les pêcheurs, acteurs de la continuité écologique
 Le projet avance, car la majorité des riverains du Dadou/Agout sont des hydroélectriciens dont

les revenus permettront de financer les travaux. L’étude devrait commencer cet été. Mais l’opération similaire menée sur une autre rivière, le Cérrou, situé au nord du département, prend plus de temps. *“Certains propriétaires n’habitent pas sur place et la plupart possèdent des moulins qui n’ont plus d’usage économique. C’est un secteur plus touristique, entouré de villages médiévaux avec des enjeux patrimoniaux”,* précise Baptiste Errecart, qui aura plus de mal à mener sa mission ici. *“L’idée est d’impulser une dynamique”,* explique Stéphane Cabanes, *“de créer un précédent pour les syndicats de rivières qui pourraient prendre le relais et de montrer que les pêcheurs assument leur rôle en ce qui concerne les milieux aquatiques en étant acteurs de la continuité des cours d’eau”.*

L’ANALYSE / LE PLAN NATIONAL SAUMON

Des propositions pour la gestion d’une espèce en difficulté

L’Organisation pour la Conservation du Saumon de l’Atlantique Nord (OCSAN ou NASCO en anglais) est une organisation internationale sous convention intergouvernementale dont l’Europe est membre. A ce titre, la France, comme les pays membres concernés par le saumon atlantique, doit présenter un plan à échéances régulières (5 ans).

Une opportunité pour les pêcheurs de proposer leurs constats et solutions.

En 2013, les structures de la pêche associative de loisir ont contribué, en partenariat avec les associations “migrateurs”, à alimenter le prochain plan en proposant les constats et les solutions selon le cadre suggéré par l’OCSAN. Cette contribution a été l’occasion pour les pêcheurs associatifs de loisir de faire état des obstacles au bon état des populations de saumon et de proposer des solutions sur les aspects halieutiques mais également sur d’autres aspects tels que les milieux aquatiques, les données, l’élevage...

Les constats et propositions principales

Dans une situation de grande difficulté sur tous les bassins français, l’objectif global proposé est de retrouver des effectifs et des conditions (exploitation, milieux...) permettant un renouvellement autonome et durable des populations de saumon.

Sur la pêche du saumon, les structures de la pêche associative proposent :

- de n’autoriser la pêche que pour les stocks au dessus de leur limite de conservation ;
- de gérer les captures via des totaux autorisés de captures révisables sur chaque rivière à saumon ;
- d’interdire la pêche dans les zones où les stocks sont mélangés avant remontée dans leur cours d’eau d’origine et en zone estuarienne en aval de la limite transversale à la mer (sauf cas où la connaissance des stocks et des captures est suffisante) ;
- de limiter les captures de saumon de printemps à 2 par an et par pêcheur à la ligne ;

L’objectif principal : permettre un renouvellement autonome et durable des populations de saumon à travers une pêche de loisir responsable.

- de limiter la pêche des grands saumons par dates de pêche et protection des zones amont ;
- d’imposer un encadrement de la pêche et une déclaration des captures aussi stricte en milieu marin qu’elle est en eau douce et contrôler le braconnage ;
- d’intégrer les facteurs socio-économiques trop souvent sous-estimés pour la pêche de loisir.

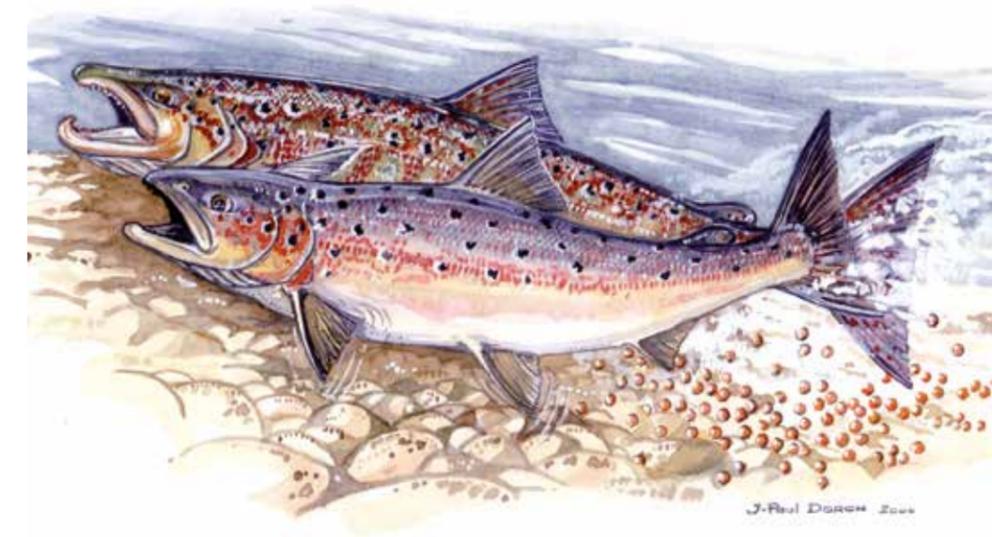
Il est nécessaire de reconquérir les milieux perdus pour le cycle du saumon et de refuser toute dégradation supplémentaire de ces milieux. Outre la restauration physique et chimique des milieux de production, la transparence migratoire doit être obtenue dans les deux sens de migration. Il faut acquérir une meilleure connais-

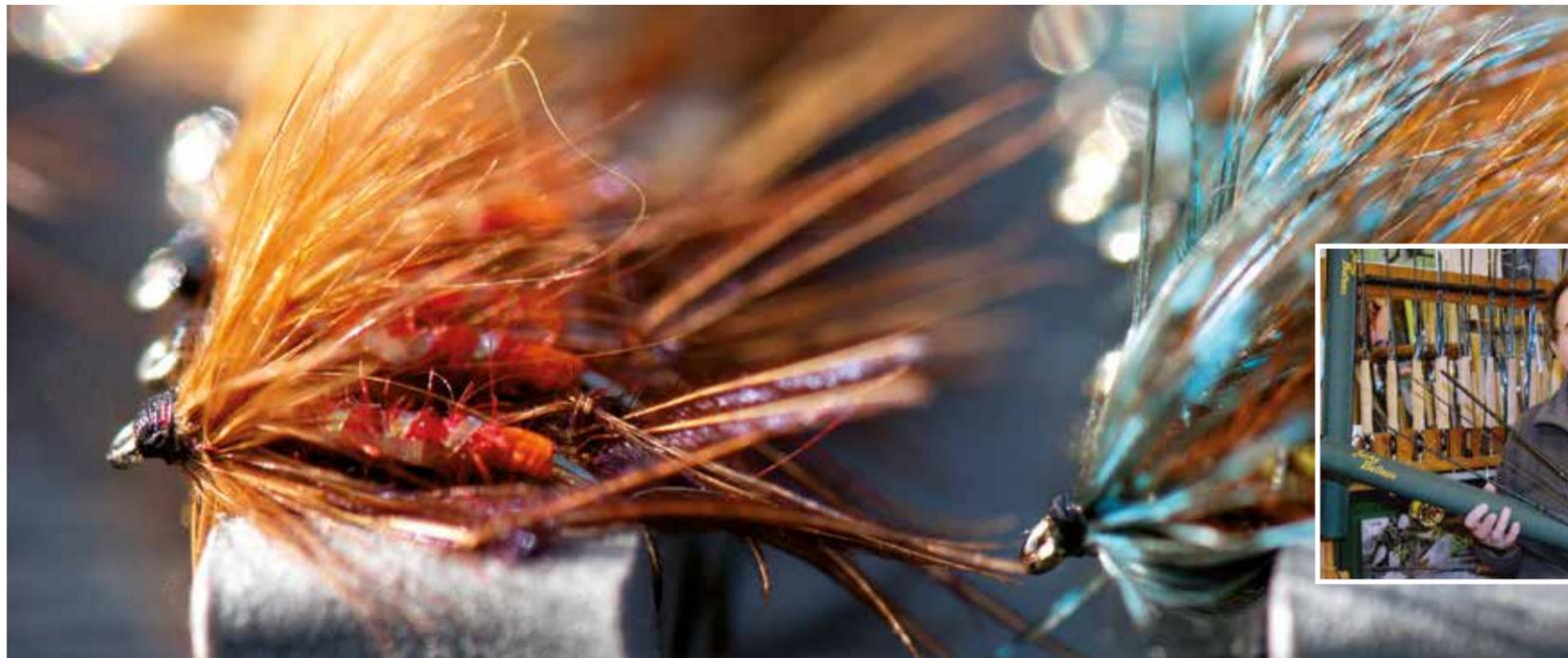
sance des facteurs de mortalité en mer et en eau douce.

Les impacts des élevages salmonicoles sur les populations sauvages (génétiques, pathologie...) doivent être observés.

Enfin, les structures de la pêche associative et les associations migrateurs rappellent que les propositions précédentes ne peuvent être mises en œuvre qu’avec les moyens financiers et organisationnels adéquats.

Le plan national doit également être cohérent avec d’autres documents réglementaires (règlements européens, autres plans nationaux...). Le plan national saumon sera finalisé en 2014 et appliqué pour une durée de 5 ans.





Jacky Boileau était facteur de cannes à Limoges depuis les années 80.



Matériels de pêche : 10 000 emplois directs

■ ■ ■ Avec 275 000 km de cours d'eau, 110 000 hectares de plans d'eau et 4 000 km de côtes, on ne s'étonnera pas que la France ait le plus grand nombre de pêcheurs au sein des pays de l'Union européenne. Ils seraient plus de 3 millions, dont 1,4 million en eau douce.

Ces 1,4 million de pêcheurs sont autant de consommateurs de matériel (cannes, moulinets, tentes, sièges, bottes...), de consommables (appâts, hameçons, mouches, fil...), mais aussi d'équipements nautiques, de moyens de déplacement ou de restauration. Au total, chaque pratiquant dépense près de 700 euros pour sa pratique habituelle, selon l'étude "Impacts socio-économiques de la pêche de loisir en eau douce en France" BIPE/FNPF de février 2014.

Une image vieillotte inversée

"L'avantage de la pêche, c'est qu'elle n'est pas un marché de mode", explique Hugues Nello, président du Groupement de l'industrie française d'articles de pêche (GIFAP). "Il a un peu décliné, mais il est dans une phase plutôt ascendante et il ne va pas s'effondrer du jour au lendemain. C'est une tradition, la pêche". Celui-ci, qui est aussi président du 1^{er} fabricant européen d'appâts de pêche (Sensas), est optimiste, car la pêche a changé d'image depuis quelques années, "grâce notamment aux campagnes de communication de la FNPF. Avec le développement de plans d'eau surdensitaires, où l'on peut consommer de la pêche comme n'importe quel autre loisir, facilement et rapidement, avec l'émergence de pêches plus lu-

diques comme la pêche au leurre ou spécialisées comme la pêche à la carpe, l'image de la pêche est plus dynamique. Le matériel est beau, looké comme les autres matériels outdoor. L'image vieillotte s'est inversée, c'est prometteur pour les années à venir".

Une pratique qui se dépoussière

Ce n'est donc pas un hasard si, sur les 260 magasins Décathlon en France, 230 proposent un rayon pêche. "Chaque magasin ayant récemment ouvert propose un rayon pêche à ses clients, y compris ceux en centre-ville (Le Havre ou Marseille)", se réjouit Nicolas Vidal, directeur commercial pêche de l'enseigne de sport. "La pêche représente entre 2 et 5 % des ventes d'un magasin et nous remarquons un engouement pour les produits innovants ou ayant un rapport technicité/prix intéressant". A tel point que le groupe a créé en 2007 une marque de pêche, Caperlan. Implantée à Cestas, l'usine est aussi un centre de recherche et d'innovation et un immense magasin où chacun peut tester les produits avant de passer à la caisse. Les clients pêcheurs sont de plus en plus nombreux chez Décathlon, "on le

voit bien dans nos magasins : la pratique se rajeunit, elle se dépoussière et je le vois aussi au bord de l'eau !".

A ces données, il ne faut pas oublier celles concernant les magasins d'articles de pêche traditionnels. A eux seuls, ils maillent tout le territoire de la ville à la campagne et emploient un nombre important de salariés.

10 000 emplois à consolider

La France est surtout spécialisée dans la fabrication de cannes, hameçons, amorces et appâts, soit, selon le GIFAP, 7 % de la production d'articles de sport. Un secteur industriel en baisse du fait de nombreuses délocalisations en Asie. Mais, là aussi, Hugues Nello reste positif. "Ce n'est pas un secteur miraculé de la mondialisation ! Il s'est concentré en grands groupes internationaux et l'activité industrielle s'est réduite en France, comme en Europe. Mais une activité très dynamique de distribution, de recherche et développement et de marketing demeure dans notre pays." Pour lui, il faut poursuivre les efforts de communication qui dynamisent l'image de la pêche afin de consolider "et faire même progresser" les 10 000 emplois directs que ce secteur économique représente en France. "Notre pays est un des marchés européens importants pour la pêche, avec l'Angleterre et l'Allemagne, mais elle est loin d'être un gros marché à l'échelle mondiale. Il y a certes 25 millions de pêcheurs en Europe, mais ils sont 20 millions uniquement en Russie et près de 50 millions aux États-Unis ! Nous exportons ainsi la moitié de nos fabrications en Europe, chez Sensas" et VMC Pêche, leader mondial de l'hameçon triple basé à Morvillars (Territoire de Belfort), exporte 70 % de son chiffre d'affaires dans 70 pays.

La pêche est un marché prometteur en France.

La pêche se démocratise

Pourtant, de petits artisans tirent encore leur épingle du jeu, comme l'entreprise de Jacky Boileau, facteur de cannes à Limoges depuis les années 1980 et star du monde de la pêche, hélas décédé début 2013. C'est son ami Christophe Causse qui a repris, à 33 ans et avec succès, le flambeau. "Jacky et moi voulions que la tradition des cannes sur mesure perdure. J'aime la tradition. Ces vieux métiers ne doivent pas disparaître. On est peu nombreux, alors le bouche à oreilles marche bien, et puis on sait faire le

CHIFFRES CLÉS...

Les chiffres de la pêche de loisir

Selon l'étude BIPE/FNPF, l'impact économique de la pêche de loisir en eau douce a été, en 2011, de 2 milliards d'euros, répartis comme suit :

- **impact direct** : 790 M€ : matériel de pêche (462 M€), nautisme (162 M€), adhésions (82 M€), aquaculture et pisciculture (50 M€), abonnements et livres (27 M€) et tourisme (guides de pêche, 5 M€) ;
- **impact indirect** : 340 M€ de CA pour les fournisseurs des activités directes de pêche (tertiaire : 180 M€ et industrie : 150 M€) ;
- **impact induit** : 510 M€ : salaires versés aux employés des activités directes et indirectes ;
- **impact catalytique** : 390 M€ : activités entourant la pratique de la pêche (hébergement et restauration : 190 M€ et transports : 200 M€)

service après-vente, ce qui n'est pas toujours le cas des grosses firmes internationales." Pour cet Aveyronnais, pêcheur à la mouche de père en fils et formé pendant plus d'un an pendant son temps libre par Jacky, la relation humaine est à la base de tout, de sa reprise de l'entreprise à ses relations avec les clients, en passant par le souvenir de Jacky. "On cherche la canne la mieux adaptée au client, on passe beaucoup de temps avec lui pour connaître ses pratiques, ses habitudes, ce qu'il aime, ses goûts... On a de la chance avec les nouvelles générations de pêcheurs à la mouche, ça se démocratise, les jeunes communiquent mieux, échangent volontiers leurs astuces." Les chiffres ne le trompent pas : contrairement à ce que l'on a pu penser et à ce que les faits ont dû un jour corroborer, les pêcheurs n'appartiennent pas à une génération en particulier et les plus de 65 ans ne représentent que 16 % d'entre eux selon l'étude BIPE/FNPF.

le GIFAP, qu'est-ce que c'est ?

Créé en 1956, le syndicat professionnel des industriels, fabricants et importateurs d'articles de pêche représente aujourd'hui 75 % des entreprises du secteur. Il poursuit une double action : défendre les intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et promouvoir l'activité pêche. On doit également au GIFAP l'accord dérogatoire ayant permis à la profession de disposer d'un délai pour se préparer à la loi LME de 2008.

www.plansdeapromopeche.com - www.gopeche.com





LES FÉDÉRATIONS SE LANCENT DANS LES ÉTUDES ÉCONOMIQUES LOCALES

Le poids de la pêche dans les économies locales

■ ■ ■ *“En vendant la pêche, on défend notre environnement !” André Dartau, président de la fédération départementale de pêche des Pyrénées-Atlantiques, en sait quelque chose. La politique de développement de la pêche, mise en place en 2006 avec l'aide du Conseil général 64, s'est calée sur une enquête “clientèle” de la “zone test” du bassin versant du gave d'Oloron. Puis en 2013, cette enquête a été complétée par une étude économique axée sur la pêche du saumon uniquement. En ligne de mire : la préservation d'un patrimoine naturel et piscicole exceptionnel.*

Tel qu'il l'est prévu dans l'accord cadre signé entre la FNPF, le ministère de l'écologie et les agences de l'eau, les structures associatives agréées de la pêche de loisir se lancent dans la retranscription de l'étude économique au niveau local. Ces données sont, en effet, incontournables dans l'évaluation de la Directive Cadre Européenne. Outre l'Ardèche, la fédération de pêche de l'Ain a entrepris cette démarche, ainsi que l'Union régionale Bourgogne/Franche-Comté, seule Union Régionale pour le moment à souhaiter une enquête à grande échelle. “Il est important que nous ayons des chiffres afin de rompre avec l'image que renvoie la pêche auprès des décideurs locaux”, ajoute Bruno Bolognesi, président de la fédération de pêche de la Haute-Saône.

Comme les Pyrénées-Atlantiques, une poignée de fédérations se sont lancées dans l'analyse des impacts économiques de leur loisir sur le territoire, souvent encouragées par les décideurs locaux intéressés par ces résultats. Dans les Pyrénées-Atlantiques, le choix du gave d'Oloron est logique : il constitue aujourd'hui le plus grand système français à être encore colonisé par le saumon atlantique. Les données issues de ces études ont permis de bâtir une politique “marketing” dans les années 2000 mais aussi de militer pour la protection de ce poisson vulnérable. “Nous avons besoin de ces données face aux pressions exercées sur cette espèce, notamment par la pêche professionnelle qui prélève plus de 1 000 captures par an, sur l'Adour principalement”, souligne André Dartau. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 926 pratiquants viennent s'adonner à la pêche “du roi des salmonidés” dans le département et dépensent chacun 1 590 euros par an, soit 909 euros de plus que la moyenne nationale. Hébergement oblige, chaque touriste investit dans sa pratique 2 190 euros annuellement. Ce type de pêche génère à lui seul un chiffre d'affaires touristique d'environ 1,5 million d'euros chaque année.

Une réalité de terrain que les Conseils généraux, en charge du développement touristique des territoires, prennent en compte, en particulier dans les départements où l'attrait touristique est indéniable comme en Ardèche ou encore en Savoie. C'est pourquoi ces mêmes instances sont souvent celles qui demandent et contribuent à générer des données plus précises sur l'impact économique direct de la pêche de loisir. De leur côté, les fédérations départementales espèrent renforcer l'intérêt de l'Etat envers la protection des milieux aquatiques, regardés souvent comme une richesse exploitable ou au service d'autres activités telle que l'agriculture. En Ardèche, par exemple, voilà des années que la fédération de pêche a axé sa politique de développement vers le tourisme par la mise en place d'hébergements qualifiés ou de produits pêche spécifiques ou de communications ciblées

(salons, accueil presse, publicité dans les magazines spécialisés). En 2012, afin de préparer son étude économique, un important travail préparatoire a été mis en place, notamment avec l'aide de l'Agence de Développement Touristique (dépendant du Conseil général 07) qui a permis de dresser une typologie des pêcheurs pratiquant sur le département (âge, provenance) en fonction des cartes de pêche vendues. “Les résultats de l'étude, dont le rendu final est prévu pour fin 2014, permettront d'adapter les stratégies de développement de la fédération mais aussi de peser sur les décisions qui impactent la ressource”, explique Marc Doat, président de la fédération de pêche d'Ardèche. Valoriser l'arrière pays, étaler la saison sur le printemps et sur l'automne face à une période estivale surchargée, encourager le tourisme rural : la pêche représente un véritable atout pour les territoires qu'il convient plus que jamais de chiffrer.

S'ajoute à ces considérations l'évaluation nécessaire des politiques de restauration des cours d'eau. C'est ainsi qu'en Savoie, le Conseil général a sollicité le président de la fédération, Gérard Guillaud, afin d'évaluer les retombées économiques de la pêche de loisir dans le secteur du lac du Bourget. Un choix loin d'être anodin : “Un effort sans précédent a été réalisé sur ce lac pour améliorer la qualité des eaux, notamment par l'élimination des pollutions. Cette étude permet de voir si cette politique, menée dans le cadre du contrat de bassin, a eu des conséquences sur la qualité piscicole du lac et par conséquent sur la pêche”, note-t-il. S'est greffée à ce travail environnemental, une démarche des structures associatives d'amélioration de l'offre grâce à l'implantation d'une maison départe-



“Connaître les chiffres de la pêche permet de parler d'une voix forte.”

mentale de la pêche installée depuis 3 ans en bordure du lac. Les résultats sont là : le nombre de pêcheurs aux carnassiers a augmenté et les dépenses des pêcheurs sont estimées à 1,8 million d'euros environ, hors bateau. Rien que sur le lac du Bourget 33 750 nuitées sont attribuées aux séjours de pêche chaque année. “Nous savions que les chiffres étaient bons mais les connaître précisément permet de parler d'une voix forte. Nos milieux sont particulièrement impactés par d'autres activités telles que l'hydroélectricité mais aussi par le ski, avec les canons à neige qui puisent dans la ressource. Dorénavant, nous avons des chiffres pour défendre les milieux. Nous sommes dans une démarche positive”, constate le président de la fédération de pêche de la Savoie et 3^{ème} vice-président de la FNPF.

Dans l'Hérault, département touché par le tourisme de masse, même discours. A quelques nuances près : connaître les chiffres de l'impact économique direct de la pêche dans le département a permis de rallier les associations locales à la politique de développement fédérale. Politique d'autant plus importante que l'Hérault connaît une démographie positive. “Le plan de promotion des loisirs pêche réalisé en 2007 a mis en évidence le fort potentiel de développement du loisir sur le département. En décembre 2012, suite aux résultats de notre diagnostic du marché des activités pêche, nous avons créé une plaquette afin de la distribuer en premier lieu à notre réseau associatif”, affirme Henri Canitrot, président fédéral. Dans les années qui viennent, d'autres structures vont se lancer dans cette même démarche, notamment avec l'aide de la FNPF, affinant peu à peu les résultats nationaux.

Le tourisme pêche : un atout pour les territoires

Près d'un tiers des pêcheurs, soit environ 460 000 personnes, effectuent des séjours pêche. Chez 49 % d'entre eux, les possibilités de pêche ont déterminé le lieu de leurs vacances. L'impact du tourisme pêche n'est donc pas négligeable :

- 40 % des pêcheurs pratiquent davantage lors de leurs vacances plutôt que le reste de l'année ;
- 30 % de ceux qui pêchent pendant leurs vacances, dépensent davantage que lors de leur pratique courante.

De ce fait, les dépenses d'hébergement, de transport, de restauration liées aux séjours pêche représentent 110 millions d'euros. Ce constat fait du loisir pêche un vecteur touristique croissant contribuant à l'activité touristique locale, suscitant par conséquent l'intérêt des collectivités territoriales et des acteurs du tourisme à la recherche de nouvelles clientèles et de produits novateurs adaptés aux attentes de celles-ci.

En vue de développer l'attractivité du loisir pêche, la FNPF accompagne les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir (SAAPL) dans l'élaboration d'un Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche. Véritable outil de définition et de mise en œuvre d'une stratégie départementale de développement, il permet d'intégrer la pêche dans les politiques locales du tourisme donnant lieu à des partenariats avec les collectivités territoriales et des associations. Depuis 2011, les SAAPL mettent en place des parcours de pêche labellisés selon une procédure nationale, constituent des réseaux d'animations, d'initiations/formations à la pêche œuvrant au sein de structures spécifiques (Maisons départementales Pêche Nature, Ateliers Pêche Nature...). Certaines d'entre elles ont amorcé une démarche de qualification "Hébergements Pêche".

Les bases d'un développement du tourisme pêche sont désormais jetées permettant ainsi d'ouvrir la réflexion sur la création de produits pêche à destination des pêcheurs certes mais aussi du grand public. L'ensemble du travail fourni par les SAAPL engage leur crédibilité et induit l'intérêt des collectivités territoriales et des acteurs touristiques pour le loisir pêche.



INTERVIEW DE JEAN-CLAUDE LUCHE,
président du Conseil général de l'Aveyron

“La pêche est une formidable occasion de découvrir et respecter la nature aveyronnaise”



Dans le département de l'Aveyron, qui joue la carte du développement d'un tourisme de qualité, la pêche occupe une place importante. Jean-Claude Luche, président du Conseil général depuis 2008, nous parle de ce partenariat et des excellentes relations entretenues avec la fédération de pêche de l'Aveyron.

Revue Pêche : La fédération départementale de pêche collabore depuis déjà plusieurs années avec vos services. Pourquoi ce partenariat ? Comment se traduit-il aujourd'hui ?

J.C. L. : Nous avons effectivement engagé dès le début des années 2000, une collaboration avec la fédération de pêche. J'entretiens moi-même d'excellentes relations avec la fédération et son président et ami Jean Couderc. La pêche est une formidable façon de découvrir la nature aveyronnaise et sa très grande diversité. Découvrir... et apprendre à respecter sa fragilité en éduquant au mieux nos touristes qui sont (pour beaucoup) des urbains. Il n'y a qu'à voir le succès de l'école de pêche fédérale, dont je me réjouis particulièrement, qui traduit bien ce besoin de découvrir et de comprendre la nature.

Concrètement, ce travail nous a conduit, entre autres, à éditer le guide "Hauts lieux de pêche en Aveyron", à assurer l'accueil de nombreux journalistes à l'échelle européenne, à participer conjointement au "Carrefour National Pêche de Loisir" de Clermont-Ferrand.

Il y a quelques années, nous avons également accompagné la création de l'école de pêche fédérale, avec une aide financière. Le Conseil général a aussi participé au financement du

nouveau siège de la fédération, au bord de l'Aveyron. Nous sommes également associés de près à l'élaboration du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche en cours de formalisation.

R.P. : Le département de l'Aveyron se situe régulièrement dans le Top 10 en France pour la délivrance de cartes "hebdomadaires". En quoi cette bonne performance contribue-t-elle à conforter l'importance du tourisme dans le département ?

J.C. L. : C'est effectivement une belle performance pour le tourisme aveyronnais et une belle reconnaissance du travail que nous effectuons en commun. L'Aveyron n'est pas une destination touristique de masse. Nous misons sur la qualité et, à ce titre, le tourisme pêche est porteur. Non seulement les pêcheurs sont respectueux de l'environnement et sont attentifs à la préservation de nos ressources naturelles, mais en plus, ils exercent pour beaucoup d'entre eux leur loisir favori en dehors des périodes de grande affluence et ils contribuent ainsi à équilibrer nos fréquentations touristiques, au printemps pour les pêcheurs en eaux vives, en automne et en hiver pour les pêcheurs de lacs.

R.P. : En quoi les pêcheurs aveyronnais profitent-ils également de ce partenariat ?

J.C. L. : Je crois que faire découvrir et comprendre son environnement naturel dans de bonnes conditions est la meilleure façon de le préserver pour l'avenir. Je sais les aveyronnais très attachés au cadre naturel exceptionnel de notre département et notre partenariat renforce cette protection. De plus, nous avons accom-

pagné des réalisations halieutiques dont profitent très directement les pêcheurs aveyronnais. J'en citerai spontanément deux ou trois : les aménagements importants sur les grands barrages. Ils ont été réalisés en partenariat avec les collectivités locales afin de créer des mises à l'eau de bateaux adaptés pour les pêcheurs de carnassiers parmi lesquels beaucoup sont aveyronnais...

Egalement l'aménagement et l'ouverture du lac des Picades en partenariat avec l'Office National des Forêts sur l'Aubrac. Beaucoup d'aveyronnais viennent passer une journée en famille pêcher la truite sur ce superbe site. D'autres projets voient le jour dans le même esprit sur la Vallée du Tarn et le Lézou. Des parcours de pêche sont également à l'étude sur la haute vallée du Lot et les aveyronnais en seront les premiers bénéficiaires.

R.P. : Quel regard portez-vous sur ce partenariat avec la fédération aveyronnaise ?

J.C. L. : Un regard très positif et un partenariat à poursuivre et à conforter. Pour le département de l'Aveyron, l'objectif est clairement de devenir un des leaders de la pêche sportive en France : ce loisir est un formidable moyen pour découvrir nos exceptionnels milieux naturels. Les découvrir, les apprécier et donc bien sûr veiller à leur protection.

Un schéma réalisé avec tous les acteurs locaux du tourisme dans la Loire



Ainsi que le préconise le Schéma National de Développement du Loisir Pêche, la fédération de la Loire a finalisé en 2013 son propre schéma, fruit de la mobilisation des associations de pêche et des autres acteurs locaux (représentants de l'État, acteurs du tourisme, hébergeurs, clubs et guides de pêche...). Le programme général d'actions à mettre en œuvre sur 5 ans est estimé à 2 600 000 €. Le rôle des structures associatives de la pêche en faveur du développement du tourisme halieutique est d'apporter un patrimoine et des équipements adaptés à des projets collaboratifs avec les acteurs locaux.

En termes de développement du tourisme pêche, le schéma de la Loire définit 3 axes d'actions :

- la construction d'une offre "tourisme pêche" attractive par la valorisation de parcours à fort potentiel touristique, la mise en valeur de produits simples et ludiques ;

- la structuration de l'accueil et des services liés au tourisme par le développement de l'accueil dans les Offices de Tourisme Syndicat d'Initiative (formation du personnel sur la pratique de la pêche), la construction d'un réseau d'hébergements qualifiés "pêche" et le montage de partenariat avec les professionnels du tourisme ;
- la promotion des sites de pêche touristiques par une documentation spécifique "tourisme pêche" accessible dans les offices du tourisme et les hébergements pêche.

"L'ensemble des actions de notre schéma est issu de la concertation avec les acteurs qui y ont participé. Nous tenions à rédiger un document avec eux et sans aucune préfiguration des actions", précise Jacques Dumas, le président de la fédération de pêche du 42.

Des vacances qui allient pêche et tourisme rural

Situé sur le Loir, au sud du département, le gîte rural à Montigny-le-Gannelon, dans l'Eure-et-Loir connaît une fréquentation importante de pêcheurs de loisir ou de compétition, de tous âges, qui l'occupent pendant une quinzaine de semaines.

Les eaux du Loir sont poissonneuses, ce qui facilite l'organisation de compétitions sportives de niveaux variés (14 concours départementaux, régionaux ou nationaux, sur les plans d'eau de Douy et en rivières à proximité du gîte, en 2014). Et les jeunes compétiteurs sont le plus souvent accompagnés de leurs parents. La pêche sportive attire également une clientèle étrangère notamment belge et allemande.

Il arrive que des couples de seniors ou de retraités louent le gîte pour trois semaines successives permettant ainsi de vivre des vacances pour tous et pour le goût de tous : pêche un jour sur deux par exemple, alternée par un jour de découverte du territoire (patrimoines, gastronomie, culture, produits du terroir...).

"L'association de pêche de Cloyes - Les Pêcheurs des Rives du Loir - m'a initiée à la découverte des lieux de pêche, de telle sorte que désormais je suis en mesure d'expliquer aux non-pêcheurs le milieu aquatique et la vie qui s'y écoule, de renseigner les pêcheurs sur les coins de pêche et les espèces..." précise Madame Mignot, propriétaire du gîte. Elle a participé à la mise en place, avec la fédération départementale de pêche d'Eure-et-Loir, d'un pack "Pêche au coup en Haute Vallée du Loir" comportant une semaine ou un week-end pêche ainsi que le prêt de matériel, gracieusement offert par le CDT 28 qui d'ailleurs commercialise ce pack. Pour plus de renseignements : www.gitesduloir.com



QUESTIONS À... YVON ZILL, guide de pêche dans le pays basque

Le pêcheur, un touriste respectueux de la nature

R.P. : Pouvez-vous nous renseigner sur le profil d'un pêcheur type qui a recours à vos prestations de guidage ?

Yvon Zill : Il m'est difficile de vous indiquer un pêcheur type pour mon activité, puisqu'il convient de dissocier la partie guidage pour les pêcheurs confirmés, et la partie enseignement, initiation pour les débutants. Globalement, ma clientèle est majoritairement à la recherche de perfectionnement technique et d'initiation, surtout pour ce qui concerne la pêche à la mouche au Tenkara (technique japonaise traditionnelle). Je peux également vous indiquer qu'étant dans une région très touristique, j'ai surtout des pêcheurs confirmés qui me demandent du guidage en début de saison, puis plus d'initiations durant les vacances d'été, avec les estivants sur place.

R.P. : Est-il étranger ou français ?

Y.Z. : Comme j'ai choisi, dès ma formation de moniteur guide, de m'orienter vers la clientèle anglo-saxonne, en particulier en choisissant une communication spécifique (nom de domaine web, site en 2 langues...), j'ai environ 10 à 15 % d'étrangers surtout pour un produit culturel pêche particulier. De plus, la proximité avec des villes balnéaires comme Biarritz, m'apporte des clients étrangers qui viennent de façon non planifiée à l'avance. Pour faciliter l'accès à mes prestations aux étrangers, je propose en particulier le prêt de la totalité du matériel et la fourniture des cartes de pêche.

R.P. : Considérez-vous que le pêcheur est un consommateur de loisir ?

Y.Z. : Pour la clientèle des vacances d'été, je pense que c'est plus le cas. Mais globalement, pour la pêche à la mouche qui est assez technique et exigeante, c'est plutôt des gens cherchant à progresser dans le domaine technique, la compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques et l'approche des poissons exclusivement sauvages que nous avons ici.

R.P. : Pouvez-vous dire quelques mots des produits que vous développez et quelles en sont les retombées ?

Y.Z. : Pour me démarquer de l'offre générique proposée par un grand nombre de guides, je propose quelques prestations originales :

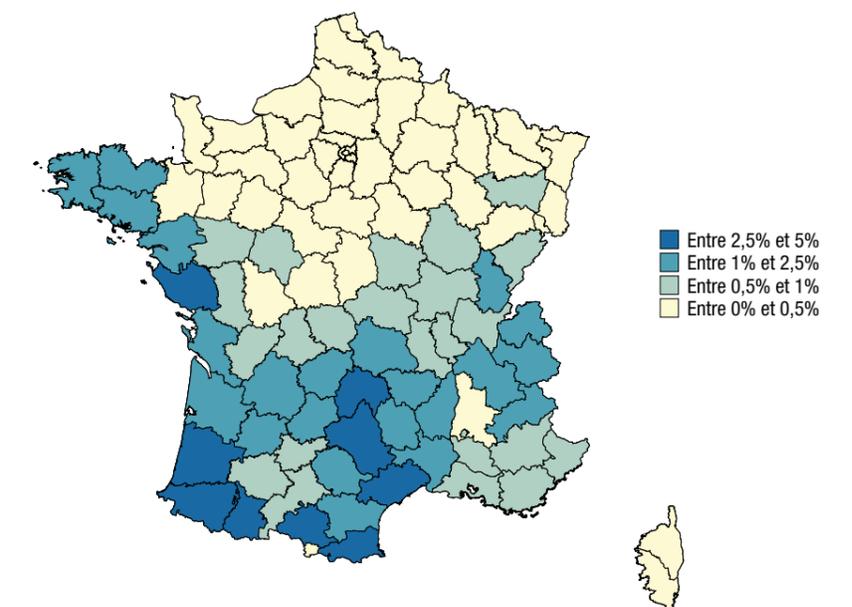
- découverte du Tenkara (premier guide en Europe à le proposer), technique ancestrale japonaise qui connaît un formidable engouement aux États-Unis depuis 2010, et qui progresse fortement en Europe.
- prestation culturelle, pèlerinage sur les traces d'Ernest Hemingway, en Espagne (30 min de route), sur le rio Irati, théâtre de récits de pêche dans au moins deux livres du célèbre écrivain. Cette prestation attire particulièrement les américains, anglais, australiens et même japonais. D'ailleurs des journalistes nippons devraient venir en juin pour un reportage.



- "Au milieu coule une rivière" : immersion dans l'ambiance de l'époque du film (les années 1920), en pêchant avec le matériel identique à celui utilisé par la famille Mc Lean, dans le film éponyme. La chaîne de télévision "Seasons" y a consacré un reportage actuellement diffusé.
- concept "e-guide de pêche" : il s'agit d'une feuille de route journalière personnalisée, imprimable ou employable directement sur smartphone.

Les retombées de ces différents produits originaux sont variables, mais ma saison est bien remplie !

Répartition des départements ayant accueilli des vacanciers qui ont pêché sur leur lieu de vacances



Les salons de pêche : une aubaine pour l'économie locale

■ ■ ■ A l'issue du rendu sur l'étude du poids économique de la pêche de loisir en France, un chiffre marque les esprits : le pêcheur dépense en moyenne 681 € par an pour sa pratique habituelle.

Les principaux postes de dépenses concernent l'activité directe de pêche : matériel (155 €), consommables (174 €) et nautisme (116 €). Néanmoins, les dépenses catalytiques, c'est-à-dire les dépenses non spécifiques à la pêche mais qui n'auraient pas lieu sans l'activité des pêcheurs, sont également considérables : 145 € de déplacement et 55 € de restauration. Hormis les déplacements pour le tourisme pêche, le pêcheur s'avère être un moteur de développement économique. Pour preuve, l'expansion des salons pêche en France ces dernières années. Focus.

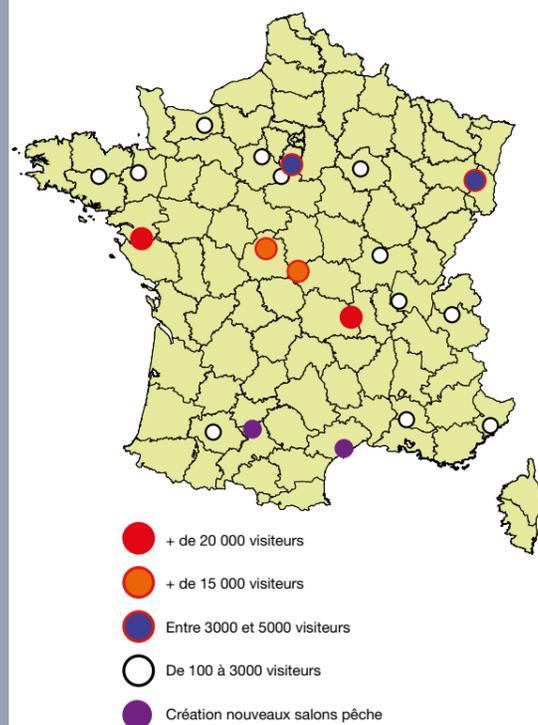
Parce que le pêcheur de loisir est un passionné toujours à l'affût de nouveaux matériels pour perfectionner sa technique, en découvrir de nouvelles ou tout simplement aller à la rencontre de ses pairs, il n'hésite pas à se rendre sur des salons dédiés à la pêche. Il existe en France une multitude de salons consacrés à ce loisir : du petit salon local orienté sur une technique de pêche spécialisée ou organisant un troc de matériel, au salon régional présentant les dernières tendances du loisir accueillant des milliers de visiteurs, les salons de pêche génèrent un flux économique non négligeable pour plusieurs acteurs bien conscients de cette opportunité.

C'est ainsi que le mois de janvier lance le "top départ" des salons de pêche à J-2 mois de l'ouverture de la truite. Parmi cette pluralité d'événements concentrés au début de l'année, 5 grands rendez-vous¹ n'échappent pas aux pratiquants avides de préparer au mieux leur retour au bord de l'eau : le Carrefour National de la Pêche de Loisir à Cournon d'Auvergne (Puy-de-Dôme), le salon de toutes les pêches et du bateau à Nantes (Loire Atlantique), le salon de la pêche à Chateauroux (Indre), le Salon de la Pêche Sportive à Paris et le Forum de la Carpe à Montluçon (Allier).

Les organisateurs des salons sont formels, les événements qu'ils organisent sont porteurs économiquement pour la ville qui les accueille et ses environs. C'est pour cette raison que les acteurs du développement touristique n'hésitent plus à s'impliquer. Par exemple la mairie de Châteauroux s'est inscrite en tant que partenaire du salon et apporte son aide financière et matérielle tout au long de l'organisation de l'événement. Une étude réalisée lors de ce même salon a permis de s'apercevoir que les visiteurs venaient pour une grande partie du département mais que 25 % d'entre eux venaient d'autres départements pour y assister (chiffre en constante évolution) : une véritable aubaine pour les acteurs du tourisme. C'est ainsi qu'au salon de Cournon, des Comités Départementaux de Tourisme viennent présenter leur département au travers du loisir pêche. Les hôteliers quant à eux ne sont pas en reste. Bien au contraire ! Premiers concernés, les salons leur permettent à une période touristique creuse de rehausser leur taux de remplissage. Dernière preuve de l'attrait socio-économique des salons pêche, certains d'entre eux existent depuis plus d'une vingtaine d'année et n'ont pas l'intention de disparaître. Ce détail n'est pas passé inaperçu aux yeux d'autres organisateurs d'événements qui s'apprentent à se lancer dans l'aventure. Ainsi deux salons dédiés au loisir pêche devraient voir le jour prochainement : le salon de Montpellier en fin d'année 2014 et le salon de Toulouse fin janvier 2015.

¹ Liste non exhaustive. D'autres salons existent en France.

CARTE DES SALONS DE FRANCE



*Carte non exhaustive établie à partir des données fournies à la FNPF.

ZOOM SUR...



LE CARREFOUR NATIONAL DE LA PÊCHE DE LOISIR À COURNON D'AUVERGNE.

Salon annuel généraliste • 3 jours • entrée payante • 21 000 visiteurs • progression du visitorat +8% • 11 000 m² • 140 exposants • 25^{ème} édition en 2014 • Organisé par Centre France événements en partenariat avec Europêche et deux Unions régionales de fédérations départementales de pêche : URAL et URFEFRA.

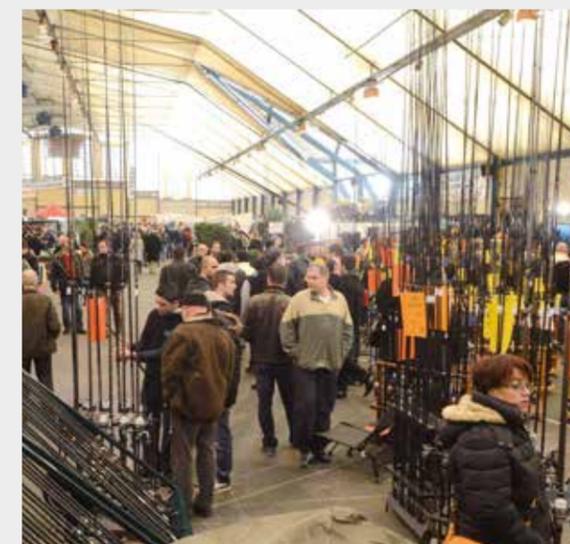


LE SALON DE TOUTES LES PÊCHES ET DU BATEAU À NANTES.

Salon annuel de la pêche en mer, ouverture à la pêche de loisir en eau douce en 2014 (pêche des carnassiers) • Entrée payante • 24 000 visiteurs en 2013 • 3 jours • 13^{ème} édition • Organisé par Expo Nantes.

LE FORUM DE LA CARPE À MONTLUÇON.

Tous les deux ans, il est dédié à la pratique de la pêche à la carpe et du silure • Entrée payante • 16 000 visiteurs • 20 000 m² • 192 exposants • 13^{ème} édition (1^{ère} édition en 1988) • Organisé par le Groupe National Carpe.



LE SALON DE LA PÊCHE À CHATEAUXROUX.

Salon annuel • Entrée gratuite • 16 800 visiteurs • 6000 m² • 80 exposants en moyenne • 18^{ème} édition • Organisé par la fédération départementale de pêche de l'Indre.

LE SALON DE LA PÊCHE SPORTIVE À PARIS.

Salon annuel dédié en majorité à la pêche à la mouche • 3 jours • entrée payante • 4800 visiteurs • 20^{ème} édition • Organisé par Loisirs et Salons.

Être bénévole et donner du sens à la pêche associative

■ ■ ■ 40 000 bénévoles s'investissent dans les fédérations départementales ou les associations locales de pêche. Au total, ils représentent 3 500 Equivalents Temps Plein. Ils participent aux travaux de restauration ou d'aménagement, aident les organisateurs de concours de pêche, montent des sessions de formation, sensibilisent les promeneurs... Ils réalisent une grande part du travail sur le terrain qui anime le monde de la pêche.



David, garde-pêche

Responsable du service après-vente chez un chauffagiste, David Remigereau a été envoyé par son patron en 2010 faire un devis pour la climatisation du local de la fédération départementale de la pêche de Vendée, "puisque j'étais pêcheur". Par curiosité, il demande si la garderie cherche des gardes. Oui. "Justement dans le secteur de Saint-Martin-des-Noyers, où j'habite". C'est alors qu'il rejoint l'équipe des 21 gardes particuliers vendéens après son stage de formation et son assermentation. Aujourd'hui, il s'occupe de 350 km de berges de Boupère à Chantonay en passant par Mouchamps. "C'est un énorme secteur, mais je ne suis pas le seul dans ce cas, et je suis souvent épaulé par le garde responsable de la fédération", précise-t-il. "Le but du jeu, c'est de faire de la prévention plus que de verbaliser, même si nous en avons les attributions. Nous ne dressons que 2 ou 3 PV dans l'année. Par contre, les gens nous écoutent mieux avec notre carte de garde et nous pouvons faire passer le message de la préservation de la ressource, tant en termes de lutte contre la pollution que de respect des poissons". À 36 ans, ce pêcheur passe dix heures par semaine au bord de l'eau à surveiller les pratiques, mais aussi vidanger les étangs, aleviner, pratiquer de la pêche électrique, nettoyer les berges... "C'est varié et intéressant. On fait des tournées communes avec les autres gardes et même des tournées de nuit". Son travail consiste aussi à signaler aux autorités des pollutions accidentelles, comme celle qu'il a constatée en mars près de La-Roche-sur-Yon, grâce à un ami. "Deux jours après mon rapport à la FD, l'ONEMA était sur le terrain : ça n'a pas tardé !", se réjouit-il.

Le but, c'est de faire de la prévention plus que de verbaliser



Pascal, éducateur et passionné d'éducation

"Je pêche grâce aux enfants !", s'amuse à raconter Pascal Chemin, qui anime le réseau des Ateliers Pêche Nature dans la Creuse et forme chaque dimanche les enfants aux joies de la pêche et à la protection de la nature. "On laisse la passion pour servir la passion", précise cet agent de fabrication chez Electrolux. Bénévole en AAPPMA depuis 27 ans et aujourd'hui secrétaire fédéral dans la Creuse, il n'a plus beaucoup de temps pour pêcher tant il s'investit pour la cause. Né à Aubusson il y a 47 ans, pêcheur de père en fils, Pascal se réjouit aussi de contribuer aux Ateliers Pêche Nature le mercredi après-midi dans les collèges. "On a de la chance, dans la Creuse, car la mairie d'Aubusson nous a fait construire un bâtiment pour l'accueil, la bibliothèque et les cours et nous avons un salarié BEP Jeunesse & Sports Pêche & Loisirs qui assure l'animation des ateliers dans les collèges. Nous, les bénévoles, assurons les dimanches matin avec les enfants. J'aime transmettre le message de la protection des rivières aux jeunes générations". Au total, ce sont plus de 1 200 heures d'éducation qui ont été assurées l'an dernier par des bénévoles dans la Creuse, a-t-il compté. "Dans nos départements, les fédérations n'auraient pas le même visage sans eux et leur travail indispensable d'animation".

J'aime transmettre le message de la protection des rivières aux jeunes générations



Christophe, carviste libre

"Ça fait 35 ans que je pêche et je me suis impliqué dans le monde associatif dès l'âge de 17 ans", se souvient Christophe Courtois, président de l'Union nationale des Carpistes Libres qu'il a créée il y a deux ans pour valoriser le domaine public et lutter contre le trafic de poissons. "C'est un vrai problème

Trouver ensemble des solutions pour lutter contre le trafic au niveau national

pour la carpe, mais aussi le brochet ou le sandre. On pille le patrimoine public pour l'exploiter dans des centres de pêches privées qui s'enrichissent sur le dos de la collectivité". Ce carviste qui a ouvert le premier parcours de pêche de la carpe de nuit il y a 20 ans et fut rédacteur en chef de Carpe Challenge, magazine aujourd'hui disparu, est bien

décidé à remédier au problème. Il s'est ainsi rapproché de la FNPF à qui il a proposé plusieurs axes de travail : trouver ensemble des solutions pour lutter contre le trafic au niveau national, notamment autour du contrôle des plans d'eau privés et créer des commissions pêches spécialisées au sein de chaque fédération départementale pour soutenir leur travail. Père d'un cinquième enfant au mois d'août prochain, Christophe a attrapé le virus de la pêche – pas seulement de la carpe – par son père. Ses filles, de 8 et 5 ans, sont bien souvent au bord de l'eau avec lui, "où je pratique ma passion, libre et sur le domaine public, en osmose avec Dame Nature".

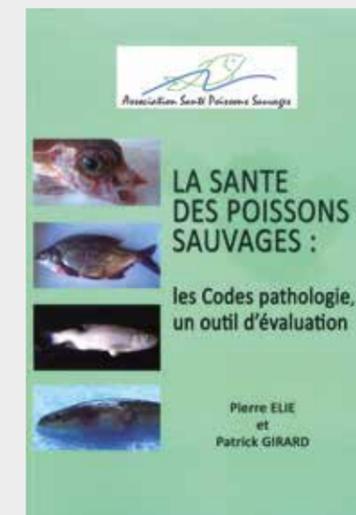


Jean-Paul, élu associatif "pour" un statut de bénévole

"Il manque une vraie reconnaissance par la société des services collectifs rendus par les bénévoles dans notre pays", affirme Jean-Paul Doron, vice-président de la FNPF, responsable de la Commission Eau, Protection des Milieux Aquatiques et Biodiversité, président de la fédération de l'Orne et de l'Union Régionale Bretagne, Basse-Normandie, Pays-de-la-Loire. Ce quinquagénaire, père de deux enfants, s'investit dans la pêche depuis plus de trente ans, dans la Manche puis dans l'Orne, au point que la pêche lui manque un peu. "J'ai toujours eu le sentiment de passer plus de temps d'abord sur les berges à restaurer les cours d'eau puis dans des salles de réunion aujourd'hui que les

mains dans l'eau", regrette-t-il, "mais il faut garder le contact même si le temps est compté". Il a ainsi réussi cette année à faire l'ouverture en Haute-Loire, avec son beau fils. "Être responsable d'association est un risque, professionnellement comme personnellement. Il serait temps que la collectivité le reconnaisse à sa juste valeur et accompagne cet engagement par la création d'un vrai statut de bénévole. Comme de nombreux bénévoles, je consacre une journée par semaine à mon engagement dans la vie associative. C'est un don à la collectivité qu'il convient de valoriser."

Il manque une vraie reconnaissance des services collectifs rendus par les bénévoles ...



LES MALADIES DES POISSONS SAUVAGES N'ONT PLUS DE SECRETS !

La FNPF a été le souscripteur d'un livre présentant une grande première dans la gestion des espèces piscicoles : la santé des poissons sauvage de Pierre Elié et Patrick Girard, édité par l'Association Santé Poissons Sauvages. La FNPF a acquis 120 ouvrages envoyés aux fédérations départementales de pêche, aux Associations Migrateurs et aux Unions Régionales. En effet, les données qui en sont issues, sont particulièrement utiles au réseau associatif pêche dans le cadre de la gestion piscicole des cours d'eau.

LE CHIFFRE

300

C'est le nombre de personnes présentes au Congrès de la FNPF de juin 2013. Parmi les personnalités qui sont intervenues : Delphine Batho, ministre de l'écologie, Jean-Michel Clément, président du groupe d'étude "pêche de loisir et protection du milieu aquatique", vice président du groupe "politique de l'eau" à l'Assemblée Nationale ou encore, entre autres, M. Laurent Roy, directeur de l'Eau et de la Biodiversité et M. Marcoarcovitch, président de l'Association française des Etablissements publics territoriaux de Bassin.

Éducation à l'environnement : un programme, des outils

■ ■ ■ Depuis de nombreuses années, les fédérations de pêche et leurs associations participent à l'éducation à l'environnement en milieu scolaire. 26 % des fédérations procurent formations, sensibilisation à l'environnement et/ou à la pêche à plus de 1500 personnes chaque année.

Depuis de nombreuses années les Structures Associatives Agréées de Pêche de Loisir (SAAPL) réalisent des actions pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. D'abord menées par quelques fédérations, ainsi que par des associations locales (AAPPMA), ces actions en milieu scolaire étaient, pour les précurseurs, souvent le fait d'une rencontre, voire d'une amitié entre l'enseignant même et la personne intervenante. Depuis cette époque beaucoup de chemin a été parcouru, et plus particulièrement à partir du milieu des années 2000. Le réseau d'animations s'est développé, notamment grâce à l'embauche, au sein des structures départementales, d'agents de développement, professionnels diplômés de l'animation et de l'encadrement. Les SAAPL ont ainsi su se positionner comme des interlocuteurs privilégiés, à même de répondre aux besoins d'éducation à l'environnement formulé par les professeurs des écoles et des collèges. Fort de cette expertise, ce réseau a été reconnu par le législateur qui lui a confié cette mission d'intérêt général par le biais de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques le 30 décembre 2006.

Pour accompagner et renforcer cette démarche, la Fédération Nationale de la Pêche en France a établi en 2010 une convention de partenariat pour l'Education au Développement

Durable avec le ministère de l'Education Nationale et le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette convention signée au niveau national a pour vocation d'établir un cadre pour des "conventions-filles" entre les fédérations départementales et l'Inspection Académique de leur territoire.

Ce rapprochement national arrivant à échéance cette année, la FNPF souhaite rencontrer ses partenaires afin de le reconduire et de faire valider par l'Education Nationale son "Programme général d'éducation à l'environnement et au développement durable des SAAPL".

Ce document cadre regroupe les grandes thématiques répondant aux programmes d'enseignement de l'Education Nationale sur chaque niveau scolaire du cours préparatoire à la 3^{ème}, sur lesquelles les structures de la pêche de loisir peuvent apporter leurs contributions aux équipes enseignantes.

Les fédérations départementales désirant développer ces animations pourront ainsi s'appuyer sur ce référentiel pour proposer aux élèves un programme pédagogique spécifique aux caractéristiques de leur territoire et reposant sur des approches et outils pédagogiques adaptés.

Il faut savoir qu'en 2013, près de 60 000 élèves ont été sensibilisés au niveau national.

En plus de l'ensemble des outils et des supports pédagogiques nécessaires, de nombreux départements se sont équipés d'un véhicule d'animations pédagogiques.



Le Saviez-vous ?

L'éducation et la sensibilisation à l'environnement fait partie de l'"ADN" des structures associatives de pêche.

L'origine de cet aspect ? La pratique même du loisir : pour se révéler passionnante, celle-ci nécessite l'observation et la compréhension du milieu aquatique et des espèces.



La fédération de pêche s'est dotée d'un espace "microfaune aquatique" disposant de loupes binoculaires permettant d'observer et de reconnaître les invertébrés préalablement pêchés dans la rivière.

Un rouage supplémentaire dans les relations entre l'associatif pêche et les collectivités

Aujourd'hui, certaines de nos structures commencent à s'investir sur le temps périscolaire issu de la réforme des rythmes scolaires. Si cela présente certaines difficultés dans la mise en application pour cause de plages horaires restreintes, cette nouvelle organisation du temps des enfants à l'école offre des opportunités de partenariats entre les fédérations départementales de pêche et les collectivités.

Un investissement important du réseau associatif

Pour servir cette volonté politique de développer l'éducation à l'environnement et sa participation à l'animation des territoires, parallèlement à l'embauche des agents de développement, le réseau des SAAPL a beaucoup investi dans les équipements liés à l'animation.

Ainsi, en plus de l'ensemble des outils et des supports pédagogiques nécessaires, de nombreux départements se sont équipés d'une Maison Pêche Nature et/ou d'un véhicule d'animations pédagogiques. Ces investissements lourds, réalisés avec le soutien financier de la FNPF, reflètent la double approche du réseau dans sa mission :

- l'accueil de groupes dans des espaces dédiés aux thématiques liées à la découverte et à la sensibilisation aux milieux aquatiques,
- la mise en place de moyens permettant d'aller à la rencontre des publics à travers tout le département.

La Maison Pêche Nature de la fédération de la Charente est un bon exemple d'outil, permettant de faire découvrir les milieux aquatiques et l'environnement en général en accueillant des groupes de façon optimale. Dans ce pôle pédagogique nommé "ANIM'EAU", les visiteurs, dont les scolaires, sont sensibilisés à l'eau douce et aux êtres vivants qui la peuplent au travers de

plusieurs espaces thématiques :

- un espace aménagé et sécurisé au bord de la Touvre (rivière bordant le site)
- un espace "microfaune aquatique" disposant de loupes binoculaires permettant d'observer et de reconnaître les invertébrés préalablement pêchés dans la rivière.
- une salle regroupant des aquariums de grande taille.

Un établissement de ce type, accompagné d'un programme d'animations répondant aux exigences pédagogiques reconnu par l'Inspection Académique, sont autant d'atouts menant à la mise en place de partenariats locaux. Ainsi pour la fédération de pêche de la Charente, "cela s'est concrétisé par la mise en place d'une convention avec l'association "Charente Nature" et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, permettant aux écoles du secteur de bénéficier d'animations d'éducation à l'environnement qui sont subventionnées, y compris le déplacement, par la Communauté d'Agglomération" confie Richard Iriarte, président de la fédération de pêche.

Il existe parfois une difficulté pour les classes en termes de financement des déplacements. Pour répondre à cette problématique, les structures d'animations sont équipées de supports et disposent d'un véhicule pédagogique. Cette

démarche comporte de nombreux avantages et bénéfices.

En effet, les élèves abordent les notions et des thèmes par des exemples reposant sur leur environnement proche. Ainsi, il ne s'agit plus de notions théoriques mais d'éléments réels qui font partie de leur quotidien et dont ils peuvent s'approprier les enjeux. Les activités généralement proposées par les structures font également bénéficier aux élèves de sorties ludiques et pédagogiques tout en minimisant leurs coûts par la proximité de celles-ci. De plus, elles soutiennent l'équipe enseignante sur le plan logistique en se réalisant sur des sites sécurisés, sélectionnés au préalable par les agents de développement qui s'appuient sur leur connaissance du terrain et sur celles des membres de l'association locale.

Enfin, ces activités peuvent être un excellent vecteur d'échanges intergénérationnels au sein d'une commune. Il n'est pas rare que les bénévoles de l'association locale viennent apporter leur concours à l'agent de la fédération lorsque celui-ci intervient auprès de l'école de leur village : l'occasion de rapprocher différentes générations autour du partage du souci de l'environnement.

TÉMOIGNAGE DE MONSIEUR DUBOIS,

Directeur de l'école élémentaire Jacques Prévert à Bessines-sur-Gartempe (87)

La fédération apporte aux enfants un contact direct avec le "réel"

“ La collaboration entre notre école et la fédération de pêche de la Haute-Vienne a commencé il y a trois ans. Notre établissement étant idéalement situé à proximité immédiate d'un plan d'eau, la fédération nous avait initialement sollicité pour la mise à disposition d'une salle le mercredi après-midi dans le cadre de l'Atelier Pêche Nature organisé par celle-ci sur le secteur. Une convention a été passée entre l'école, la mairie et la fédération pour l'utilisation de la salle et d'un commun accord, nous avons convenu que la fédération pourrait intervenir auprès des classes.

La première année, deux classes avaient été intéressées par l'intervention proposée. Aujourd'hui ce sont six classes de cours élémentaires qui profitent sur une semaine de l'action menée.

Lors de la deuxième année, nous avons échangé avec l'agent de la fédération pour convenir des thématiques qui pourraient être abordées afin de s'inscrire parfaitement dans le cadre des programmes scolaires. Les interventions se déroulent par une séance en classe où la fédération vient avec ses supports pédagogiques présenter aux enfants une ou plusieurs thématiques, puis organise une sortie sur le terrain (à l'étang) où les enfants peuvent revoir de manière concrète et ludique, y compris par l'activité pêche, les notions évoquées en salle.

Le programme distillé par les intervenants de la fédération est vraiment intéressant comme complément à l'enseignement, notamment par les activités sur le terrain qui apportent un contact direct avec le "réel" aux enfants. Par exemple, lors d'une intervention, les enfants avaient pu assister à la fraie des carpes qui se déroulait à portée de leurs mains. Ils ont ainsi pu voir de façon concrète, par un exemple de leur environnement proche, la notion de reproduction des êtres vivants qui avait été étudiée lors de l'intervention en classe.

Une action menée conjointement avec des "spécialistes" sur le terrain donne également du sens aux apprentissages faits en classe (lire, le



En 2013, près de 60 000 élèves ont été sensibilisés par les fédérations.

vocabulaire, oral, mathématiques, sciences,...) par le professeur qui assure ce lien.

De plus, la connaissance des sites sur lesquels les animateurs de la fédération ont l'habitude d'intervenir et leur maîtrise des lieux permettent de répondre au mieux aux obligations de sécurité qui est un aspect primordial lors des sorties.”

1 000 SALARIÉS TRAVAILLENT

DANS LES FÉDÉRATIONS ET LES ASSOCIATIONS DE PÊCHE

Une convention collective pour les salariés de la branche

Agents de développement, ingénieurs halieutiques, chargés de communication, secrétaires, pisciculteurs... près de 1 000 salariés sont employés dans les Structures Associatives Agréées de la Pêche de Loisir en France (SAAPL). Depuis juin 2013, ces employés se voient dotés d'une convention collective des SAAPL et de protection des milieux aquatiques. Ce document fait référence aujourd'hui au sein de la FNPF, des 93 fédérations départementales, des Associations Migratrices de la Pêche de Loisir (SNAPL), des Unions Régionales et des groupements réciprocaires tel que le Club Halieutique Interdépartemental. “La convention collective, votée à l'unanimité par l'ensemble des syndicats, a permis non seulement d'apporter des avantages sociaux supplémentaires aux salariés des SAAPL mais aussi de donner une classification des emplois très précise, permettant d'uniformiser les statuts et de fixer une grille des rémunérations minimales”, précise Robert Erb, président du SNAPL.

Encouragé par la FNPF, qui subventionne 4 postes par fédération, le syndicat a eu pour objectif, dès sa création en juin 2008, d'élaborer une convention collective à la branche du loisir pêche associatif. En effet, jusqu'alors, l'ensemble des salariés des SAAPL n'étaient pas couverts par une convention collective applicable de plein droit. Ce texte était en effet une nécessité : toutes les fédérations emploi du personnel¹, majoritairement à temps plein².

De plus, les modes de fonctionnement des entités associatives, relevés en 2007 lors d'un audit réalisé par des élus de la pêche, étaient très disparates. Grâce à la mise en place des entretiens annuels, à l'application de la grille des salaires ou encore, entre autres, l'octroi de jours de congés pour les événements familiaux, les effets bénéfiques de la convention ont été ressentis très rapidement dans les petites entités.

D'autres chantiers visant, notamment à améliorer les conditions de travail, sont ouverts et pourront



aboutir à des accords, dans les mois et les années qui viennent. “La convention collective va aller plus loin, notamment sur le volet santé et prévoyance mais aussi sur le volet formation du personnel. Nous travaillons également sur la durée du travail. Avoir une convention collective, c'est permettre à chaque salarié de bénéficier d'une perspective de carrière, de se sentir bien. Pour les présidents, qui sont devenus au fil des ans de vrais chefs d'entreprise, c'est être plus sereins dans la gestion du personnel. C'est aussi faire connaître et reconnaître les métiers de la pêche”, indique le président du SNAPL.

Une majorité des fédérations avaient conscience de l'importance de fidéliser le personnel et de garantir son bien-être avant même la mise en place du document officiel. En 2012, 80% des salariés des structures fédérales avaient un contrat à durée indéterminée. Nombreux sont ceux possédant des diplômes post-bac. “Peu de salariés partiront à la retraite cette année. Les présidents ont investi dans l'avenir avec du personnel jeune et de qualité. D'ailleurs l'aide de la FNPF a largement

contribué à rehausser le niveau des diplômés”, indique Robert Erb.

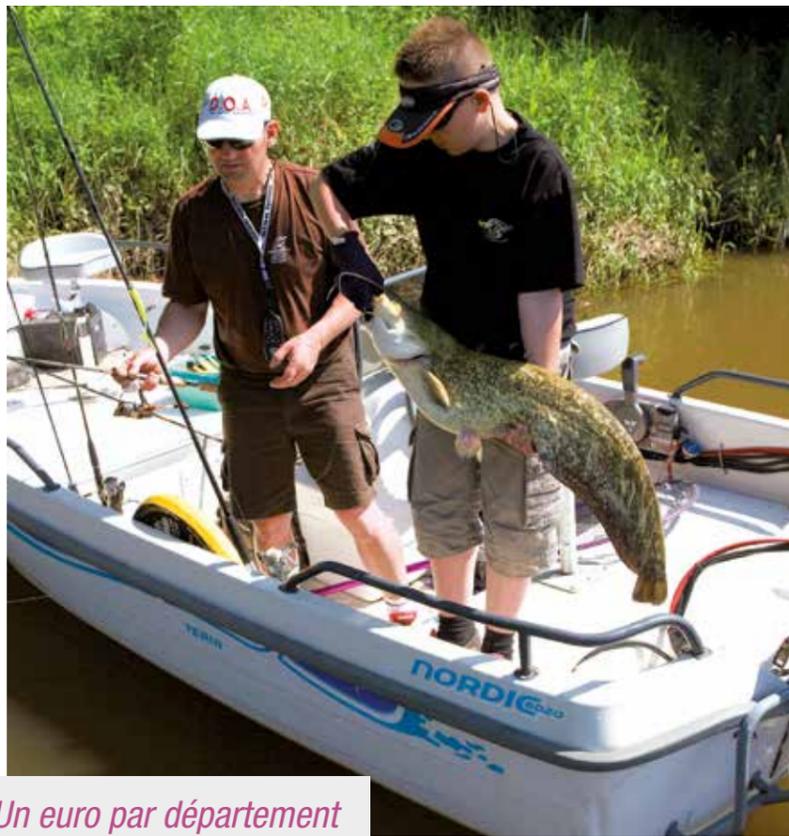
Cette base, particulièrement utile dans la gestion des ressources humaines, n'empêche pas, quant à elle, les mesures plus favorables utilisées par de nombreuses fédérations pour attirer des compétences. Uniformiser et donner un cadre certes... mais tout en permettant les spécificités locales de chacun.

(1) A ce personnel fédéral, s'ajoutent 150 salariés employés dans les associations locales.

(2) Ces emplois, très majoritairement à temps plein, sont affectés aux missions d'intérêt général (entretien, études, gestions, surveillance...), à la gestion-développement de la pêche de loisir et à l'éducation à l'environnement.

■ ■ ■ 1964, un pêcheur, verbalisé quelques années auparavant, car son hameçon avait traversé le Vidourle et était passé dans le Gard alors qu'il avait acquis sa carte de pêche dans le département voisin, devenu président de la fédération de pêche de l'Hérault, crée le Club Halieutique Interdépartemental (CHI) avec son homologue Gardois. Il s'appelait Olivier Ducret.

1964/2014 : cinquante ans de réciprocité



Un euro par département

A partir de 2015, pour avoir le choix de pêcher dans 89 départements et la liberté de pêcher ailleurs, sur d'autres sites, avec d'autres pêcheurs, dans des conditions nouvelles, il suffira d'acquiescer la carte réciprocitaire interfédérale au prix de 95 euros. Elle permettra de pêcher dans les 36 fédérations du CHI (37 départements), les 33 fédérations de l'EHGO (37 départements) et les 15 fédérations de l'URNE. Bien entendu, tout pêcheur ayant pris sa carte de pêche peut continuer à pratiquer son loisir avec une ligne dans l'ensemble des eaux appartenant au domaine public.

2014, lors du congrès fêtant les cinquante ans du CHI, un accord historique entre les trois groupements réciprocitaires de la pêche en France permet dorénavant à tout pêcheur qui le souhaite d'acquiescer une carte de pêche valable dans 89 départements. "Un acte de liberté" pour Claude Roustan, président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et président du CHI, qui rassemble aujourd'hui 36 fédérations. Entre ces deux dates, la réciprocité a été lancée, soutenue, développée, au Sud sous l'impulsion du CHI dès 1964, dans l'Ouest sous les auspices de l'Entente Halieutique du Grand

Ouest (EHGO), à l'Est avec l'Union Réciprocitaire du Nord-Est (URNE), au fil des ententes entre les associations locales de pêche et les fédérations départementales.

Des situations absurdes

"On faisait face à des situations absurdes", se souvient Denis Legret, président de l'EHGO, fondée en 1981 par onze fédérations de l'Ouest et qui en regroupe aujourd'hui 33, du Finistère au Territoire de Belfort. "Comme ces amis qui ne pouvaient pas pêcher ensemble parce qu'ils avaient acheté leurs cartes sur deux rives différentes. Dans le Val d'Huisne, il fallait se trouver sur la bonne berge entre l'Eure-et-Loir et l'Orne ! Mais, en plus, chaque association avait ses propres tailles réglementaires et ses quotas : il ne fallait pas se tromper selon qu'on se trouvait sur une berge ou l'autre ! De ce fait, je me suis souvent trouvé avec de nombreuses cartes en poche !" Ce sont ces désagrèments, assommants et sources d'insécurité pour les pêcheurs, qui ont motivé le mouvement réciprocitaire. "Les rivières ne connaissent pas les frontières administratives. C'était parfois inextricable !" poursuit Denis Legret.

Alors, les associations de pêche se sont accordées pour mettre en commun leurs domaines et le mouvement a gagné l'intérieur des départements et les départements entre eux, "parce que les responsables ont pris conscience qu'il fallait simplifier les choses", conclut Denis Legret, pour qui "c'est un combat de tous les jours".

De l'audace

"Il faut savoir qu'à l'époque, ce n'était pas un principe en vogue", ajoute Claude Roustan. "Il fallait beaucoup d'audace pour imaginer partager des territoires de pêche et accepter que des personnes étrangères, même voisines, même de la commune ou du département d'à côté, viennent pêcher dans sa rivière ! On est très attaché à son terroir, dans le Sud comme



dans le Nord, et on n'aime pas toujours qu'un autre, fut-il voisin, vienne pêcher ses poissons !"

"Réciprocitaire est encore un mot absent des correcteurs orthographiques des logiciels de traitement de texte", plaisante Michel Rémond, président de l'URNE, qui regroupe aujourd'hui 16 départements à l'Est du pays. "Beaucoup de gens ont encore du mal à le prononcer ! Ce n'est pas facile d'accepter de faire venir des "étrangers" chez soi, qui vont peut-être mieux pêcher que nous ! Je pense, au contraire, qu'il n'y a aucune raison de ne pas partager ses truites et, avec elles, des techniques, des astuces... Il faut dépasser un esprit qui reste parfois trop individualiste". D'autant que la réciprocité entraîne des compensations financières pour les départements qui voient la pression de pêche augmenter sur leur territoire. Un Toulousain pêchant en Ariège, ce qui est fréquent, participe ainsi à la préservation de la ressource et de l'environnement là où il pêche en prenant un timbre réciprocitaire.

Un état d'esprit

Chaque groupement avance à son rythme, mais tous s'accordent : la réciprocité interdépartementale a fait son travail, il faut à présent qu'elle soit totale à l'intérieur de chaque fédération, c'est la clé du succès, et que les associations restent dans la réciprocité, notamment en recevant une compensation financière adaptée. "Il

n'est pas question de fusion ou de regroupement au sein de la fédération nationale. La force des groupements réciprocitaires est de ne pas être institutionnels", précise Claude Roustan. "Derrière chaque groupement, il y a un état d'esprit et il faut le garder. Au CHI, nous sommes des Occitans", plaisante-t-il. "C'est important que les choses se passent localement, et surtout sur le principe du volontariat. Il nous faut convaincre, et non pas contraindre. Et prouver dans les faits que, selon notre adage au CHI, "Qui offre, bénéficie. Qui profite, contribue" !"



Pour Claude Roustan, la réciprocité "c'est un acte de liberté."



Une nouvelle fédération dans l'EHGO en 2015

"Il nous a fallu remettre à plat un système ancien, avec les plans de gestion piscicole", raconte Jean-Paul Laroche, président de la fédération de pêche de l'Eure, "pour proposer notre candidature à l'EHGO, qui vient d'être actée. Ce fut compliqué de trouver un prix de carte unique dans toutes les AAPPMA mais ce fut très intéressant, car les Plans de Gestion Piscicole ont été l'occasion d'effectuer un diagnostic très précis et de reprendre des contacts avec des associations qui étaient demandeuses. Nous avons redessiné la carte de pêche départementale et nous allons ainsi mieux mutualiser nos dépenses. Cela permettra aussi de changer une signalétique devenue trop hétérogène. Proposer des parcours de pêche plus importants et variés, c'est un avantage de la réciprocité pour les pêcheurs et cela a des conséquences financières intéressantes pour les associations. Tout le monde y gagne !"

La France, une grande nation de pêche sportive

La France est l'une des nations sportives de pêche la plus titrée au monde



L'équipe de France 2014 de pêche du carnassier du bord.



Le record du monde de pêche de la carpe a été battu en France cette année : le poisson pesait 34,950 kg.

Des médailles par dizaines lors des mondiaux de pêche au coup et à la mouche mais aussi des dizaines de podiums pour la pêche de la carpe, celle des carnassiers et de la truite : la France est l'une des nations sportives de pêche la plus titrée au monde. Pourtant, ce statut reconnu à l'étranger, l'est beaucoup moins dans l'hexagone. "C'est une question de culture. Il y a 7-8

ans Le Pêcheur de France dédiait 2 pages par mois à la compétition. Nous avons arrêté faute de lecteurs", constate Thierry Cloux, rédacteur-en-chef du magazine. Cet état de fait, tous les responsables officiels de la pêche sportive française le confirment. Néanmoins, pour certains, l'âge d'or de la compétition de pêche

de notre pays serait sur la voie du retour. "Nous avons connu une période riche en médailles entre les années 1970 et 1990, suivie d'une perte de vitesse. Notre niveau ne s'est pas détérioré. Ce sont les autres compétiteurs qui ont amélioré le leur ! Aujourd'hui, après des efforts faits sur l'entraînement, la France est championne du monde au coup en individuel et chez les moins de 14 ans. Nous sommes aussi vice-champion chez les 14-18 ans", constate Jacques Goupil, président de la Fédération Sportive de Pêche au Coup (FFPSC).

Les moucheurs également ne sont pas en reste. "Nous ne comptons pas moins de 7 médailles d'or depuis les années 80 ! En équipe nous sommes les premiers", rappelle Olivier Jarreton, directeur sportif de la Fédération Française de Pêche à la Mouche et au Lancer (FFPML). Conscient que les mentalités n'évolueront pas sans communication, Fabien Frère, président de la FFPML, souhaite redynamiser cette discipline : "La compétition n'a pas de sens seule. Ce sont les pratiquants réguliers que l'on amène vers cette voie. Après 15 ans d'existence, la nouvelle équipe redéfinit les axes stratégiques de développement de la FFPML : mise en place

de stages "découverte", partenariats européens environnementaux, formations et... la compétition avec, entre autres, un championnat de France féminin", explique-t-il.

Un discours qui "colle" à l'actualité brûlante du moment : les deux fédérations sportives reconnues par Jeunesse et Sport fusionneront avec celle des compétiteurs en mer en 2015. D'ici là, la FFPSC a accueilli dans son giron les représentants des pêcheurs sportifs de la carpe, de la truite et des carnassiers. "L'an passé, la France a présenté pour la première fois une équipe aux mondiaux de pêche des carnassiers en bateau et du bord. Nous ne sommes pas montés sur le podium pour la pêche du bord car nous avons manqué de structure. Cette année, les entraînements sont mieux calés, nous sommes mieux organisés", commente le sélectionneur de l'équipe de France de pêche des carnassiers du bord, Michel Polydor. Une première apparition des français qui a fait sensation : les compétiteurs de la pêche du black-bass en bateau ont obtenu la troisième place mondiale en 2013 en Espagne.

Côté carpistes, s'ils n'ont jamais décroché de médaille d'or depuis leur participation aux compétitions internationales (1998), l'année 2014 est chargée d'espoirs : "Nous avons toujours fait partie du "top 5" des nations sur les 25 prétendantes au titre. En septembre 2014, l'Italie nous accueille. Nous connaissons déjà le lac où se déroulera l'épreuve et nous allons nous entraîner là-bas dès à présent", note Fernand De Castro, président du Groupement National Carpe.

Ce nouvel élan, ils en sont convaincus, participera au développement de la pêche en général. "Il y a deux choses qui font "bander" le public : quand on remet les titres de championnat de France et quand la Marseillaise retentit. L'émotion monte. C'est ça qui fera venir les gens à la pêche et par ricochets à la compétition !", s'enthousiasme Michel Polydor. Un moment vécu intensément pour la première fois lors du Carrefour National de la Pêche de Loisir à Cournon d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme, où les pêches associatives de loisir et sportives ont été mises en avant par les fédérations de pêche, les compétiteurs et les fabricants de matériel.

PORTRAIT DU CHAMPION DU MONDE DE PÊCHE AU COUP

Didier Delanoy, le "Zidane de la pêche"

Rambouillet. Lundi de Pâques. Une pluie fine s'abat sur l'étang de Vieille-Eglise. Cachés sous leur parapluie, assis sur une chaise pliante, les compétiteurs de pêche au coup jettent leurs amorces, réalisées à base de vers, de pains, de farines, parfois de sucre vanillé ou moins ragoutant de fiente de pigeon. Didier Delanoy est imperturbable. Fidèle à lui-même. Cet homme de 48 ans ne se presse pas. Pourtant des paires d'yeux le scrutent. Et pour cause : il est le champion du monde de pêche au coup depuis septembre 2013, après s'être frotté en Pologne à 250 pêcheurs, issus de 50 nations différentes. Soudain, un coup de trompette retentit. La compétition est lancée. Sur la berge, on s'active de toutes parts. Tout le monde, sauf Didier qui continue d'amorcer "précis" comme il aime le rappeler. Didier, c'est le "Zidane de la pêche", le "David Douillet de la compétition au coup", tant sa carrure impressionnante rap-

pelle celle de son homologue judoka. "La compétition, c'est tout dans la tête. Il ne faut pas s'exciter", dit-il, tandis que l'un de ses confrères à sa gauche ramène déjà une belle brème. Cet adage, il l'a durement éprouvé en 2012, quand, la veille du championnat du monde, sa sœur l'appelle et lui annonce le décès de son père. Une nouvelle qui lui fera perdre ses moyens face à ses adversaires. Un an après la revanche est prise. Autour de lui, en ce 21 avril pluvieux, il analyse patiemment chaque fait et geste. "Lui, sa ligne ne va pas", remarque-t-il en un léger coup d'œil. Les minutes défilent et le champion ne prend aucun poisson. Pourtant, il continue. Remplit sa coupelle d'asticots rouges, découpe avec ses ciseaux à six lames les vers de terre "qu'il a été chercher lui-même". "Tout le monde pense que j'ai un truc dans mon amorce. On m'a surnommé "Monsieur plus", s'amuse-t-il. A ses côtés son matériel est parfaitement propre et bien rangé. "Ça aussi, ça fait partie des éléments essentiels pour gagner", explique-t-il. "Ça" mais aussi le fait de choisir au bon moment, la bonne mixture qui attirera les poissons vers sa ligne. Et surtout de déposer délicatement, avec la fameuse coupelle qu'il a

"développé il y a 14-15 ans en allant en Angleterre", le mélange créé avant la compétition.

Rançon du succès, aujourd'hui Didier utilise des cannes siglées à son nom, mises sur le marché par l'entreprise Rives dont il a repris la direction en fin d'année. Début 2014, il a reçu la médaille de la ville de Sartrouville (Yvelines) où il habite avec sa femme et son fils de 8 ans. Aux Mureaux, son lieu d'en-

training, il est "reçu comme un prince". Son école de pêche éponyme, qu'il a créée au Vésinet, affiche complet. Quand il va voir son meilleur ami anglais Alan Scothorne, à qui il a "volé" le titre mondial, il signe des autographes par centaines. Ce n'est pourtant pas la gloire qu'il recherche mais l'ambiance, le cadre. "J'aime le flotter", dit-il simplement. Comme tous les compétiteurs de pêche français, il n'est pas un "full anglers", traduire un "pêcheur de loisir sportif professionnel", comme cela en est le cas en Russie, en Afrique du Sud ou outre atlantique.

Pour autant la pêche est au cœur de sa vie. Quand il travaille, quand il mène en 2012, sur son temps personnel, les 15 à 18 ans sur la seconde place du podium⁽¹⁾ ou quand il remporte en Sologne, l'année suivante, un concours avec son petit garçon.

Et en ce lundi gris, la pêche le comble une nouvelle fois. Contre toute attente, il a remporté le petit concours de Vieille Eglise, comme à son habitude... patiemment et calmement.

⁽¹⁾ Lors de la rencontre mondiale de pêche au coup jeunes organisée dans le Morbihan en juillet 2012.



Qui est le pêcheur d'aujourd'hui ?

Sans grande surprise, la pêche de loisir en eau douce est une activité essentiellement masculine, pratiquée par 97% d'hommes. Outre ce chiffre, mis à jour par l'étude sur le poids économique de la pêche en eau douce, les élus des structures de la pêche associative ont désormais une idée plus fidèle de la réalité qu'auparavant des habitudes et des dépenses de leurs pratiquants. Dans les années qui viennent, ces premières données seront également affinées par une seconde analyse sur la perception que les pêcheurs ont de leur loisir, via une enquête "sociale" menée par le cabinet Protourisme.

Le pêcheur est un homme
(97% des pratiquants).

... après le travail.

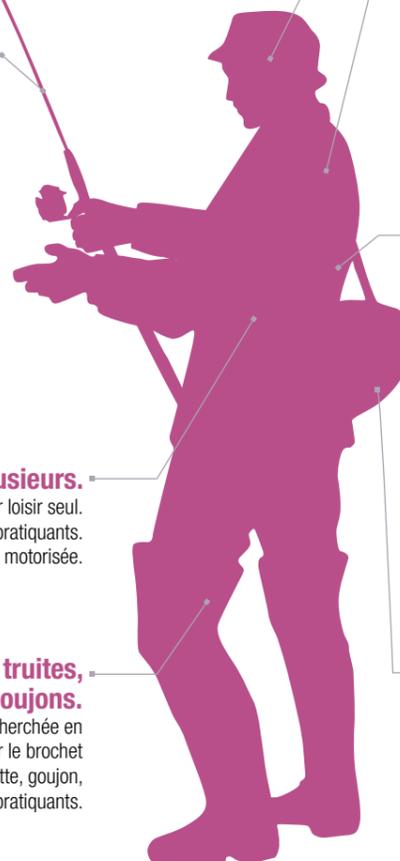
Une détente qui permet de décompresser du travail car seuls 5% des pêcheurs sont sans activité, soit moins que dans la population en générale. Un travail parfois éreintant puisque les ouvriers représentent 37% des effectifs, soit plus que la moyenne nationale (24% de la population française est ouvrière). Néanmoins, il est à noter que cette activité est aussi une occupation privilégiée après une carrière bien remplie puisque 28% des pêcheurs sont des retraités (contre 21% dans la population nationale).

Seul ou à plusieurs.

51% des pêcheurs s'adonnent à leur loisir seul. Mais il est bon aussi d'y aller entre amis pour 35% des pratiquants. 77% des pratiquants ont investi dans une embarcation motorisée.

... à la recherche de truites, de brochets ou de goujons.

Le roi des poissons est la truite, recherchée en priorité par 38% des adhérents, suivie par le brochet ou le sandre (24%). La friture (ablette, goujon, gardon) est recherchée par 14% des pratiquants.



... et de tous âges.

Enfant, adolescent, jeune adulte, trentenaire, quadragénaire ou plus : les pêcheurs n'appartiennent pas à une génération en particulier et, contrairement aux idées reçues, les plus de 65 ans ne représentent que 16% des pêcheurs.

... qui aime se détendre à la pêche.

grâce au contact avec la nature. La motivation première la plus citée est la détente pour 53% des pêcheurs, viennent ensuite le contact avec la nature (20%) et le plaisir de la capture (15%). La compétition et le sport arrivent en troisième position pour 15% des pratiquants.

... qui aime choisir sa technique.

Le pêcheur n'est pas enfermé dans une technique particulière. 63% des pêcheurs aiment pratiquer entre autres la pêche au coup et 55% déclarent aimer la pêche aux leurres et 41% ne rechignent pas à utiliser des vifs.



Statistiques

La carte Internet plebiscitée

Cette année encore un pas vient d'être franchi dans le développement de l'outil de délivrance de la carte de pêche mis en place par la FNPF. 14 fédérations (1) ont opté pour une distribution de la totalité de leurs cartes, soit directement au particulier, soit grâce à leur réseau de dépositaires connectés, via www.cartedepeche.fr. Un "bond en avant nécessaire", déclare François Le Sager, trésorier général de la FNPF : elles étaient 5 l'an passé à avoir fait ce choix. Ainsi, dès à présent, le nombre de cartes acquises par ce biais enregistre une belle augmentation : au 15 mai 2014, 414 084 cartes avaient été distribuées par cartedepeche.fr contre 388 428 pour toute l'année 2013.

Autre constat de taille : les 5 départements "pilotes" (Aude, Ariège, Loire, Pyrénées Orientales et Vendée) enregistrent une augmentation non négligeable du nombre de cartes délivrées entre les années 2013 et 2014, sur la même période (janvier à avril). Un signe de bon augure que les instances de la pêche espèrent voir perdurer dans le temps, quels que soient les modes d'acquisition.

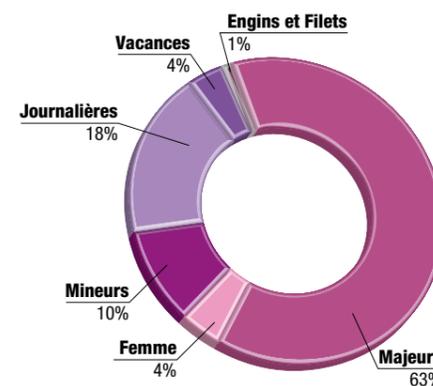
Enfin, en 2013, 30% des cartes de pêche en France, provenaient de l'outil Internet. Depuis la saison de pêche 2012, date de sa mise en place, le nombre de cartes délivrées par Internet est en augmentation de près de 70%.

(1) Les 14 fédérations sont les suivantes : Aude, Ariège, Aveyron, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Loire, Haute-Loire, Lot, Pyrénées Atlantiques, Pyrénées Orientales, Tarn et Garonne, Vendée.

(2) Carte qui permet de pêcher une semaine dans l'année.

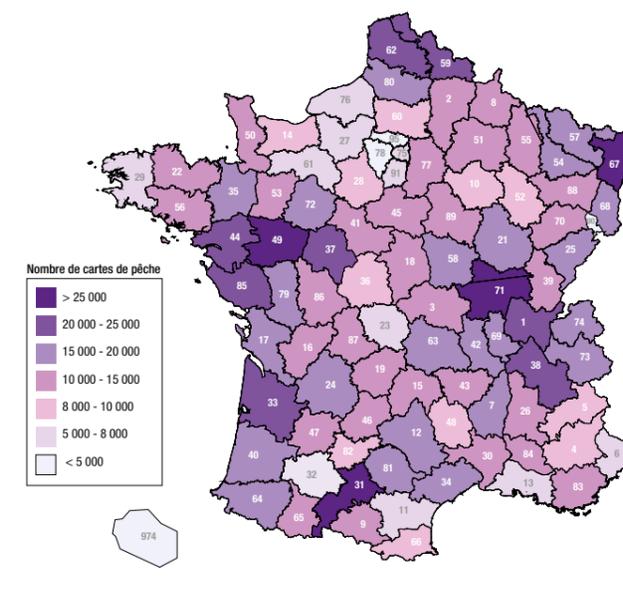
(3) La Cotisation Pêche Milieux Aquatiques "Migrateurs" est un supplément à acquitter pour pratiquer la pêche du saumon et de la truite de mer dans les départements où elle est autorisée à savoir : Haute-Garonne, Gironde, Loire Atlantique, Pas de Calais, Ille et Vilaine, Landes, Pyrénées Atlantiques, Rhône, Somme, Morbihan, Hautes Pyrénées, Manche, Côtes d'Armor, Calvados, Orne, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val de Marne, Finistère, Eure, Seine-Maritime.

Répartition des cartes de pêche 2013



Total : 1 278 837 CPMA distribuées, hors moins de 12 ans.

Nombre de cartes de pêche en 2013



Des pêcheurs occasionnels de plus en plus nombreux

L'an passé la France comptait 1 278 837 pêcheurs, hors moins de 12 ans. Soit un peu moins que le football mais davantage que le tennis (1 121 721 licenciés) ou le golf (422 721 golfeurs). Il est à noter également une augmentation de 6% de la carte hebdomadaire (2) (53 482 cartes) au niveau national et de 1% de celle de la carte journalière (233 665 cartes) qui confirme le changement de comportement des pêcheurs, plébiscitant davantage la consommation d'un loisir pêche "à la carte". Quant aux pratiquants réguliers, les données confirment la recherche des salmonidés et carnassiers. Le nombre de Cotisations Pêche Milieux Aquatiques "poissons migrateurs" (3) en 2013 connaît également une légère hausse (+0,46%). L'an passé, 4 581 pêcheurs avaient opté pour l'ajout de cette option en 2013 sur leur carte de pêche contre 4 560 en 2012.

LE "CLIN D'ŒIL" DU PÊCHE MAG

Un poisson qui laisse une trace

■ ■ ■ Du 2 avril au 2 juillet 2014, la Maison de la Pêche et de la Nature de Levallois-Perret (Hauts-de-Seine) propose de partir à la découverte d'un art ancestral chinois consistant à prendre l'empreinte d'un poisson, lors d'une initiation et d'une exposition. Le Pêche Mag vous propose de découvrir le Gyotaku.



Etape 2. Un morceau de papier journal est ensuite placé entre les nageoires, la queue et la tête à modeler.

Etape 1. Tout d'abord, choisissez un poisson de la pêche du jour ou une espèce que vous auriez congelée en prévision ! Après avoir enlevé le mucus grâce à du sel, maintenez à l'horizontal les nageoires et la queue grâce à de la pâte à modeler.



Etape 3. Après avoir séché le poisson avec du papier, vous pouvez peindre maintenant la peau. Les couleurs sont choisies en adéquation avec les teintures naturelles de l'animal : brun, noir, orange... Attention : il faut appliquer la peinture de bas en haut, de la tête à la queue et faire les nageoires en dernier.



Etape 4. Une feuille de papier de riz, préalablement humidifiée, est appliquée sur le poisson. L'artiste tapote ensuite légèrement avec son doigt ou avec l'aide d'une brosse à dent pour y faire "coller" la peinture.



Etape 5. La trace de poisson est "imprimée" sur la feuille de riz. Reste à dessiner, à l'aide d'un pinceau et de la peinture noire, l'œil du poisson. Le travail achevé, reste à encadrer l'œuvre d'art et à l'exhiber auprès de vos amis, tel que le faisaient les pêcheurs chinois après leur partie de pêche... il y a 200 ans.

Inscriptions et renseignements : www.maisondelapeche.net



la revue officielle de

LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE aux côtés des pêcheurs :

le pêcheur **le pêcheur** LA REVUE OFFICIELLE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DE LA PÊCHE
DE FRANCE

MAI 2014 - 5,50 €

CARNASSIERS
SPÉCIAL OUVERTURE
SUPPLÉMENT 32 PAGES

POISSONS BLANCS

- Premiers barbeaux, réservez-leur quelques (mauvaises) surprises !
- La tanche et les buissons
- Des boules d'amorce en béton

CARNASSIERS

- L'aventure en float tube
- Quand les petits leurres font la différence
- Révolution en 3D
- Le montage carolina

MER

- Prendre les bars à contre-pied au stick

SEPTEMBRE GAGNEZ
UN MITCHELL 300 COLLECTOR

- > Pour la vie associative
- > Pour l'avenir
- > Dans les régions

- > Dans les combats
- > Pour les milieux
- > Pour le changement

Être sportive...

Pêcher.

Bouger, s'évader, se dépasser, respirer, vivre...
Carte annuelle, hebdomadaire, journalière ou découverte...

A chacun sa pêche, à chacun sa carte de pêche sur

www.cartedepeche.fr

